

18.19

COPPEMNEWS

Bimestriel du Coppem, année 5 n.18/19, sept/nov 2005

**10^{ÈME} ANNIVERSAIRE
CONFERENCE DE BARCELONE
28 NOVEMBRE 1995/2005**

10



L'EDITORIAL

de Piero Fagone

COPPEMNEWS
bimestriel édité par le Coppem

Enregistrement Tribunal de Palerme
n°22 du 23/12/1986.

directeur
Fabio Pellegrini

sous-directeur
Lino Motta

directeur responsable
Piero Fagone

rédaction
Roberta Puglisi
Giovanna Cirino
Nino Randisi
redazione@coppem.org

traduction
(en français)
Maria Flavia Marzioletti
Stefania Di Caro
(en anglais)
Roberta Italia
Stefania Di Caro
(de l'arabe)
Roberta Italia

projet graphique/editing
Luigi Mennella

imprimerie
Officine Grafiche Riunite



COPPEM
VIA E. AMARI, 162
90139 PALERMO
TEL. +39 091.662.22.38
www.coppem.org
coppem@coppem.org

Le 28 novembre 1995, lors de la conférence de Barcelone, naissait le Partenariat euro-méditerranéen, instrument original de coopération, de croissance sociale et de développement économique ainsi que charte authentique de navigation pour orienter les rapports entre l'UE et ses voisins méditerranéens. Après dix années, l'on cherche de tracer le bilan des résultats obtenus et surtout d'indiquer les perspectives d'activité pour la relance du processus entamé alors.

La Commission, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne se sont prononcés, même si avec des accentuations différentes, en remarquant, essentiellement, que certains objectifs ont été atteints mais qu'il reste encore beaucoup à faire. A ce propos, le Parlement européen est explicite lorsqu'il affirme que "le bilan de la révision du Partenariat, dix ans après sa création, est ambigu car, d'un côté, de nombreux succès ont été obtenus mais, de l'autre, il reste encore beaucoup à faire afin de réaliser pleinement les potentialités offertes par la Déclaration de Barcelone". C'est en partant justement de cette constatation que l'on travaille aujourd'hui pour broser un tableau des contenus de la nouvelle plateforme qui devra se souder aux tendances mûries entre-temps dans le domaine communautaire, en commençant par la politique de voisinage et qui entraîne l'adoption d'instruments financiers adéquats quantitativement et, plus souples et efficaces qualitativement par rapport au passé, y compris une réforme du Fonds euro-méditerranéen d'investissement et de partenariat, établi en son temps auprès de la BEI, pour en faire un instrument financier de coopération, ouvert à la participation des pays de la région concernés, si l'on en croit au moins les vœux du Parlement européen.

Droits humains et démocratie, développement économique durable, réforme et éducation sont – à l'avis de la Commission – les secteurs spécifiques de coopération qui pourraient être intensifiés au cours des cinq prochaines années. En arrière-plan, les conflits et les tensions restent dramatiquement actuels et ils ne facilitent certainement pas la voie de la coopération et de la solidarité que, malgré les grandes difficultés existantes, les Villes et les Régions sont en train de réaliser avec des résultats surprenants, en témoignant le rôle essentiel des autonomies locales au sein du processus de construction de la paix par le biais de nouvelles formes de collaboration dans les domaines les plus variés.

De nouveaux scénarios s'ouvrent avec le retrait des colons israéliens de la bande de Gaza ou, plus directement sur le versant européen, avec le début des négociations avec la Turquie pour son entrée dans l'UE. Il faudra tenir également compte de ces circonstances afin de dessiner le futur du partenariat.

A Barcelone, les 27 et 28 novembre, une réunion à haut niveau (le Coppem a également contribué, avec ses propres représentants, aux travaux préparatoires) devra fournir des indications précises et fixer les initiatives et les échéances. Les Villes et les Régions feront également entendre leur voix étant donné que le Coppem leur offre une autre tribune qualifiée à l'occasion de la VIII Assemblée Générale qui se tiendra au Caire du 2 au 4 décembre 2005. Lors de l'Assemblée, un espace approprié sera réservé à la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration de Barcelone à travers l'optique de ceux qui ont lancé concrètement le processus de partenariat tout en se mesurant avec des procédures souvent confuses, avec la dotation de fonds qui ne répondent pas toujours aux attentes, avec des retards sur le choix des stratégies appropriées pour réaliser le plus aisément les objectifs établis.

Il est possible aujourd'hui de percevoir, au niveau européen, une sensibilité plus prononcée et une plus grande conscience de l'importance fondamentale des questions liées à la paix, à la démocratie, au développement dans la région de la Méditerranée; mais aussi au travail, au drame de l'immigration. Soulignons le vote favorable de la Commission Bilan du PE sur l'amendement suggéré aux députés européens par la Région sicilienne concernant le financement du plan extraordinaire de développement en Méditerranée. L'affectation s'élève à 28,2 millions d'euro.

Les communautés et les institutions locales sont fortement engagées dans leur rôle de protagonistes d'un cadre plus avancé de rapports économiques, sociaux, culturels et dans l'utilisation maximale de toutes les opportunités qui leur sont offertes. Un autre exemple est offert par le Protocole d'entente souscrit à Palerme par les Présidents du Conseil de la Région de Rabat et de la Région sicilienne. Le Coppem poursuit son chemin dans cette direction non seulement en termes de politique mais également d'organisation et de consultation. C'est dans cette optique que sa présence s'élargit de plus en plus avec la création de nouveaux Bureaux de représentation, le dernier par ordre temporel est celui qui sera inauguré à la fin du mois à Istanbul.

PARTENARIAT ET POLITIQUE DE VOISINAGE INSTRUMENTS DE CROISSANCE DE LA MEDITERRANEE

Jugée nécessaire la participation des citoyens et des Autonomies locales

**10^{ÈME} ANNIVERSAIRE
CONFERENCE DE BARCELONE
28 NOVEMBRE 1995/2005**

Salvatore Cuffaro

Président Région Sicilienne

Ces jours-ci l'on fête le Dixième anniversaire de la signature de la Déclaration de Barcelone, qui a marqué une nouvelle perspective de rapports entre les Pays qui donnent sur la Méditerranée. Après dix ans il est juste de se demander si les résultats obtenus ont été à la hauteur des ambitions et la réponse est, à notre avis: pas toujours. Outre les retards qui ont accompagné les succès incontestables du rapport partenarial des États de l'Ue avec ses voisins et amis de la rive sud de la Méditerranée, il est de notre devoir de déplorer les perplexités concernant l'approche des Institutions communautaires dans leur gestion du Partenariat. Cette prise de conscience, de la part de nombreux chargés des travaux, a cependant conduit à des changements de cap qui, bien qu'encore insuffisants, conduisent, selon nous, sur la bonne voie. Au cours de l'année 2005, célébrée par ailleurs comme l'Année de la Méditerranée, nous avons as-

sisté à des événements à l'importance fondamentale dans le processus de renforcement du dialogue et de la reconnaissance de la pleine légitimité de tous les peuples et de toutes les cultures qui donnent sur la Méditerranée.

C'est en effet avec un extrême plaisir et une énorme satisfaction que nous saluons le lancement des négociations pour l'adhésion à l'Ue de la Turquie, grand Pays aux traditions et aux cultures millénaires, pont entre l'est et l'ouest, entre l'Islam et le Christianisme où, depuis des millénaires, cohabitent pacifiquement des cultures et des religions différentes et qui, depuis longtemps, malgré les nombreuses difficultés, a entrepris un parcours de partage des valeurs démocratiques qui ne pourront qu'être renforcées et défendues par son adhésion à l'Ue, si les conditions qu'elle pose seront accueillies. Et c'est avec le même plaisir et la même satisfaction que nous assistons aux nouvelles perspectives de paix au Moyen-Orient, où un important pas est représenté par le démantèlement des colonies juives dans la Bande de Gaza, ainsi qu'au lance-

ment, quand bien même pénible et accidenté, d'un parcours voué à la reconnaissance de la légitimité de la présence, sur ce territoire si tourmenté, de deux États, libres, indépendants et sûrs, reconnus par tout le consensus international. Toute opinion différente à cet égard, récemment exprimée publiquement par le Chef du gouvernement iranien, est, selon nous, anti-historique et inacceptable. Ces faits importants nécessitent toutefois d'un corollaire évident et indispensable, celui de la participation et de l'aval de ces processus de la part des citoyens. La non approbation de la Constitution européenne en France et en Hollande démontre que, malgré de nombreux distinguos et en présence d'autres causes concomitantes, la participation et l'aval des citoyens constituent l'élément essentiel dans les processus démocratiques promus par les Gouvernements centraux.

Même dans les lents processus qui traversent les thématiques de Barcelone il est nécessaire de prévoir une plus grande participation des citoyens et celle-ci sera moins difficile si les Autorités locales et régionales, c'est-à-dire les Institutions les plus proches des citoyens, recevront la reconnaissance tant méritée de leur rôle et de leur importance, de ce rôle et de cette importance qui leur été déjà reconnu par la Charte de Barcelone en 1995. Mais la reconnaissance de ce rôle n'a trouvé aucune mise en œuvre dans les stratégies des dix années du Processus et les signaux timides d'un changement de cap nous semblent insuffisants. Certes, on ne peut nier la valeur de la perspective de la Politique de Voisinage qui intégrera, sans le remplacer, le Processus de Barcelone, tout comme nous reconnaissons la grande valeur et l'importance de la naissance de la Fondation Anna Lindh, dont l'ap-

port est fondamental pour le renforcement du dialogue entre les Cultures et ses programmes d'implication de la société civile méditerranéenne ambitieux. De la même façon, nous retenons que le rôle que l'Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne sera appelée à jouer, afin que les élus des citoyens s'expriment dans la rédaction de stratégies et de programmes, a une importance fondamentale et, nous nous réjouissons, enfin, pour les succès du Fonds euro-méditerranéen d'investissement et de partenariat (FEMIP) dans le cadre de la Banque Européenne des Investissements, au sujet duquel nous demandons cependant de rouvrir une réflexion pour faire de cette initiative une Banque réelle, ouverte à la participation des Autorités centrales et périphériques de la région euro-méditerranéenne qui y seraient intéressées. Mais il manque encore une pièce à cette vision, la création d'un siège de représentation des Communes, Provinces et Régions Euro-méditerranéennes, reconnu par les Institutions Communautaires ayant des fonctions consultatives concernant les matières et les thématiques qui impliquent les Pays de l'Ue et nos amis et voisins de la rive sud de la Méditerranée.

Partageant l'avis du Parlement Européen, nous regrettons en effet que la proposition contenue dans la déclaration initiale de Barcelone, selon laquelle la Commission aurait dû organiser chaque année une réunion des représentants des villes et des régions euro-méditerranéennes pour leur permettre de faire le bilan des défis communs et d'échanger leurs expériences, n'ait jamais eu de suite et invitons la Commission Européenne à réaliser cette initiative dans le cadre du nouveau Partenariat Euro-méditerranéen. A ce propos le Coppem a noué des contacts informels

avec d'autres organismes représentatifs des Villes Euro-méditerranéennes et avec d'autres Institutions internationales pour le lancement d'un Forum des Autorités Locales Euro-méditerranéennes. Nous retenons en outre que le lieu le plus opportun où établir ce siège de Représentation des Autorités Locales Euro-méditerranéennes tant souhaité doit être un des Pays de la rive sud de la Méditerranée. Nous croyons qu'un tel choix pourra être un grand signal d'attention des Pays de l'Ue envers les Pays



*Salvatore Cuffaro, Président Région Sicilienne
et Président du Coppem*

Partenaires Méditerranéens à même de contribuer aux processus difficiles de démocratisation et de réforme de la gouvernance de ces Pays. Certes, il est évident que notre revendication a peu de valeur si elle ne s'insère pas dans un cadre stratégique fort, partagé et soutenu de développement de la zone médi-

terranéenne, que je continue à appeler le Plan Marshall pour la Méditerranée. L'Ue doit sentir la Méditerranée comme une priorité également parce que cela lui convient. Il est peut-être superflu de rappeler les risques, internes et externes, que les Pays de l'Ue courent si la juste attention ne sera pas accordée aux suggestions provenant de la Méditerranée. Le manque d'une correcte attention à l'égard des tensions qui proviennent de cette zone met en danger les équilibres et la sécurité également de nos villes et de nos citoyens.

Des thèmes tels l'immigration, l'inclusion sociale, les modèles de développement et leur durabilité, les droits civils, les processus de démocratisation, le rôle des femmes dans la vie sociale et démocratique ne sont pas des problèmes exclusifs des Pays de l'Ue qui donnent sur la Méditerranée et les récentes tensions dans le centre de l'Europe nous le rappellent tragiquement. C'est pour cela qu'il faut que l'autorité de l'Ue se traduise en un plus grand engagement politique de sa part dans cette zone, avec un plus grand support financier, une plus grande prise conscience que sa forte présence est déterminante pour une partie des destinées de notre zone et de notre Continent. Nous du Coppem, nous jouerons notre rôle, conscients que de plus grandes responsabilités correspondent à de plus grands engagements et à de plus gros efforts, mais nous savons que, si chacun de ceux qui sont appelés à jouer leur propre rôle l'exercera avec un sens de responsabilité alors les objectifs de la construction d'une zone de sécurité, de prospérité et de développement durable et partagé seront moins loin de ce qu'ils ne semblent être aujourd'hui, redonnant ainsi un nouvel élan au Partenariat Euro-méditerranéen revisité et plus incisif.

LA COOPERATION EURO-MEDITERRANEENNE CONTRIBUTION A LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Le point de vue des Pays arabes résumé dans un document sur les perspectives du Processus de Barcelone

Adly Hussein

Gouverneur de Qalyubiya, Vice-président du Coppem

Dix années de travail intense et d'engagement sont passées depuis l'institution en 1995 du Processus de Barcelone avec la nouvelle idée de développer les rapports des pays du sud avec leur partenaire européen dans différents domaines: politique, économique, culturel et humain. Ces rapports ont assumé un caractère prioritaire dans tous les pays arabes, du moment où la partie européenne s'assumait une responsabilité internationale fondamentale à savoir résoudre le conflit arabo-israélien qui dure depuis longtemps et qui menace la paix et la sécurité d'une région toute entière. Depuis lors, les gouvernements des pays méditerranéens sont entrés sur le terrain dans le but de faire appliquer les règles et les décisions du Processus de Barcelone dans le cadre de leurs relations internationales. En outre, le Coppem, qui est une autorité indépendante, a réussi à réunir des autorités locales et régionales des pays du nord et du sud de la Méditerranée en visant à développer le Processus de Barcelone avec des modalités qui font abstraction des modalités formelles adoptées par les gouvernements nationaux. Par le biais des efforts de ses membres influents, le Coppem a réussi, en peu de temps, à obtenir d'importants résultats. Aujourd'hui, avec la VIII Assemblée Générale, convoquée au Caire début décembre, l'on vise à obtenir, au niveau des autorités locales, d'avantage de résultats dans tous les domaines et à contribuer à la solution des problèmes qui pèsent le plus sur la vie de la région. Les problèmes les plus importants se réfèrent au progrès économique, à la croissance civile et au conflit arabo-israélien. A l'occasion du 10^{ème} Anniversaire de la Déclaration de Barcelone, les membres des pays arabes ont préparé un document de



Adly Hussein

travail qui comprend leur point de vue concernant les priorités de coopération dans le cadre du Processus de Barcelone entamé à l'époque. Ce document se base sur vingt-cinq points fondamentaux.

Nous en dressons la liste ci-dessous: La coopération dans le cadre du Partenariat devrait tenir compte des priorités des deux parties de façon équilibrée et conformément au principe de participation à ce processus. Ceci implique des consultations et un processus décisionnaire égal entre deux partenaires. Dans le cadre du Processus de Barcelone, il y a un besoin urgent de prêter l'attention nécessaire aux thématiques concernant la sécurité et la stabilité, dont la principale est la persistance du conflit arabo-israélien. Les partenaires méditerranéens poursuivront le processus de modernisation, commencé il y a plusieurs années, dans le but qu'il atteigne un développement complet dans le domaine politique, économique, social et culturel. Les programmes de développement et de modernisation sont élaborés par les Pays arabes méditerranéens en réponse aux besoins et aux désirs de la population et, conformément aux intérêts nationaux et aux spécificités respectives de chaque pays. Nous, nous nous attendons à ce que les partenaires Ue appuient les plans et les

programmes nationaux de développement. Des initiatives liées à la démocratie, aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance devraient être liées, avec une vaste approche équilibrée, à la Déclaration de Barcelone dans tous ses aspects afin d'obtenir la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité, en créant ainsi un milieu réceptif. Le renforcement du Processus de Barcelone devrait être accompagné d'un fort engagement à réaliser une paix juste, complète et durable au Moyen-Orient pour résoudre le conflit arabo-israélien à travers la reprise des négociations dans toutes ses phases, selon les résolutions des Nations Unies, les termes de référence de Madrid, le principe de la "Terre pour la paix". Affirmer la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne dans les territoires arabes et de résoudre la question palestinienne; atteindre l'objectif de la cohabitation de deux états, par le biais de la création d'un Etat Palestinien indépendant, contigu, souverain et autosuffisant, selon les frontières de 1967; affirmer l'importance du rôle de l'Ue dans le renforcement du processus de paix, d'une rapide mise en place de la Feuille de Route et du respect du droit international et des résolutions ONU. La nécessité de coopérer, au sein du Processus de Barcelone, dans le domaine de la non prolifération et de l'élimination de la production d'armes, conformément aussi bien aux dispositions de la Déclaration de Barcelone qu'aux initiatives arabes vouées à la construction d'une zone affranchie de toutes les armes produites en série, au Moyen-Orient, sans aucune discrimination ni sélectivité, en considérant les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA). Les Partenaires arabo-méditerranéens condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et soulignent l'importance d'une coordination bilatérale et collective pour le combattre, y compris l'échange d'informations et l'amélioration

de la capacity building nationale. Il faudrait assurer la considération qui s'impose aux initiatives arabes vouées à la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies devraient avoir. A la lumière des changements globaux, il y a un besoin urgent de renforcer la coopération collective sub-régionale dans le traitement d'autres problématiques transnationales telles la criminalité organisée, le trafic de drogue et d'êtres humains et le blanchiment d'argent. Il y a également la nécessité d'un effort collectif dans le domaine de l'élimination des mines tout en tenant compte de l'assistance technique et financière de l'Ue, conscients des dimensions économiques, sociales, humanitaires et de sécurité de ce problème qui entrave les efforts de développement dans la région méditerranéenne.

Nous proposons l'institution d'un fonds pour assurer une assistance financière concrète afin d'éliminer les mines dans les pays euro-méditerranéens touchés. Les Pays arabes méditerranéens continueront leur ample processus de modernisation économique voué au développement de leurs communautés et à la création de nouvelles opportunités de travail, en particulier pour les jeunes, nécessaires pour réaliser une zone de prospérité économique. Cela requiert le soutien de l'Ue à travers l'allocation de ressources financières adéquates dans le budget 2007-2013, en sauvegardant ainsi les intérêts réciproques. Le développement des ressources humaines, au sens large, représente la première priorité des Partenaires Méditerranéens, et c'est un élément-clé pour la modernisation. Il constitue également le principal pilier d'un processus complet de développement politique, économique, social et culturel que les Pays arabes méditerranéens ont entrepris. Développer l'instruction et la formation professionnelle, en incluant les femmes; conformer les programmes de haute formation technique à l'évolution du marché du travail national, de façon à créer de nouvelles opportunités professionnelles constituent certaines priorités des Pays arabes. Le secteur privé devrait contribuer à identifier des spécialisations requises mais également à offrir des opportunités de formation à des étudiants et enseignants dans les lieux de production et en outre à fournir les équipements et les financements. Il y a un besoin pressant d'encoura-

ger le flux d'investissements dans les Pays arabes méditerranéens et d'instituer un fonds de garantie pour ces derniers. Il faudrait constituer un groupe ad hoc pour examiner la possibilité de parvenir à une charte euro-méditerranéenne pour la protection et la promotion des investissements; il s'agit de préparer un cadre économique approprié à cette fin et de transformer l'ANIMA en une agence d'investissement; puis d'étendre la participation du secteur privé au processus de développement et de faciliter l'accès aux exportations depuis les Pays méditerranéens du sud vers le marché unique européen; ainsi que de soutenir les petites et moyenne entreprises. Les Pays arabes méditerranéens demandent d'augmenter l'investissement étranger direct et de soutenir les programmes qui contribuent à la création de nouveaux postes de travail, en augmentant ainsi les efforts réalisés par les Pays arabes méditerranéens qui tendent à réduire le chômage dans la région. Bien que reconnaissant l'impact positif du FEMIP dans le financement de projets de développement dans la région, nous réitérons la nécessité qu'il se transforme en Banque euro-méditerranéenne de développement. Nous demandons d'accélérer la signature et la ratification des Accords d'Association restants entre l'Ue et les Pays méditerranéens de la rive sud afin de réaliser l'objectif d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange. Le futur de la région est influencé par sa capacité limitée de développer les ressources humaines qui lui permettent d'utiliser son propre potentiel pour la productivité et l'innovation. Ceci est fondamental pour combler l'écart de connaissances, de développement et de technologie par rapport aux Pays partenaires de l'Ue. Préparer un programme conjoint voué tant au développement des capacités des Pays arabes méditerranéens dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation qu'à l'aide au transfert de technologies. Ce programme devrait se concentrer sur les besoins de développement économique dans le but de déterminer une économie basée sur la connaissance. A cet égard, il faudrait tenir en considération une rencontre sur la recherche scientifique au niveau des Ministres euro-méditerranéens. Combattre toutes les formes de discrimination et de racisme, surtout par rapport aux communautés musulmanes et arabes dans

les sociétés occidentales. L'objectif est celui d'enraciner les concepts de tolérance et de solidarité entre les deux rives de la Méditerranée en respectant et en acceptant l'autre pour renforcer l'interaction positive entre les cultures et les civilisations. Le rôle de la Fondation Anna Lindh est à ce propos très important tout comme l'est la réalisation de l'initiative espagnole sur "l'Alliance entre civilisations". Il faudrait fournir des financements adéquats pour consentir aux réseaux nationaux de la Fondation de garantir ses propres activités. La migration est un phénomène sain, qu'il faudrait considérer avec beaucoup d'attention et d'équilibre, en s'occupant de ses différentes articulations telles le droit des individus à se déplacer, la lutte contre l'immigration clandestine, dans le respect des droits et de la dignité des communautés arabes en Europe et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de racisme. Toute orientation future en matière d'immigration devra être au maximum empreinte d'équilibre, en tenant en considération les préoccupations des parties impliquées (pays d'origine, de passage et de destination) et maximiser les bénéfices du mouvement migratoire dans l'intérêt de toutes les parties. L'immigration clandestine est un phénomène qu'il faut repousser, il cause des souffrances humaines et comporte la responsabilité de toutes les parties en cause (pays d'origine, de passage et de destination). Adopter une approche complète et intégrée dans le traitement du phénomène migratoire pour éliminer ses causes profondes dans les pays partenaires méditerranéens. Ceci requiert le renforcement du soutien de l'Ue, en considérant que les éléments d'instabilité dans la région se traduisent en une perte de ressources pour le développement et conduisent à la création d'un milieu défavorable pour les investissements et pour le progrès économique, tout comme à la fuite de capital vers les pays occidentaux. Nous, nous exhortons l'Ue à soutenir la capacity building des institutions nationales dans les Pays arabes méditerranéens impliqués dans les phénomènes d'émigration, sans pour autant négliger notre engagement à favoriser l'apport des capacités des émigrés, le renforcement de leurs liens avec les pays d'origine et leur contribution et leur participation aux programmes de développement et de modernisation.

LE COPPEM RETOURNE AU CAIRE POUR LA 8^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Célébration du dixième anniversaire de la "Conférence de Barcelone"



Le Caire

Roberta Puglisi

Le Coppellem revient au Caire pour y tenir sa VIII^{ème} Assemblée Générale, un rendez-vous qui assume des valeurs particulières sur le terrain politique et dans le domaine opérationnel. A l'Hôtel Nile Hilton, les sommets du Comité Permanent approfondiront, les 3 et 4 décembre prochain, l'examen des thèmes et des initiatives élaborées par les quatre Commissions. Mais les assises du Caire fournissent également l'occasion pour un examen sur les années du partenariat euro-méditerranéen. Les organes institutionnels de l'Ue, mais également les villes et les régions des deux rives de la Méditerranée, se sont prononcés, même de façon critique, sur les expériences mûries en y apercevant des ombres et des lumières. Le Coppellem, qui ne s'est jamais soustrait à son engagement de servir de liaison entre le Nord et le Sud et aussi de point de raccordement des processus de coopération et d'intégra-

tion dans toute la région euro-méditerranéenne, pointe à présent sur l'identification de nouvelles stratégies opérationnelles originales sous le signe d'une étroite collaboration entre tous les pays concernés de façon à faciliter la réalisation de l'objectif général qui reste celui du développement durable et, surtout, celui de la Paix, conscients que la politique euro-méditerranéenne même a pour but une solution juste, globale et durable au Moyen-Orient basée sur les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Mais aujourd'hui le développement et la paix sont étroitement liés à la question dramatique de l'immigration clandestine. Il faut récupérer l'esprit originel de la Conférence de Barcelone qui a préfiguré l'institution d'un cadre multilatéral de dialogue et de coopération entre l'Ue et les pays tiers méditerranéens. Aujourd'hui, le partenariat, en effet – et c'est ça son essence – s'appuie sur un cadre multilatéral qui associe étroitement les aspects économiques et les conditions de sécurité dans une vision d'ensemble de la dimension sociale, humaine et culturelle

de toutes les réalités qui se réfèrent à la politique euro-méditerranéenne.

Déjà en 2003, la capitale égyptienne avait accueilli l'importante Assemblée du Coppellem, développée sur le versant culturel et notamment sur les questions liées à la conservation, promotion, jouissance et formation dans le cadre des Biens Culturels. Cette année également, l'Egypte ouvre les bras avec enthousiasme à l'initiative du Coppellem, vouée à l'ouverture d'une confrontation serrée entre tous ses membres pour tracer de nouveaux programmes finalisés à la relance de l'action euro-méditerranéenne, vu que le partenariat est devenu désormais une réalité consolidée. Le programme de la VIII^{ème} Assemblée Générale est très articulé. L'assemblée générale s'ouvrira la matinée du 3 décembre avec la célébration du 10^{ème} anniversaire de la Déclaration de Barcelone, avec la participation d'Adly Hussein, Gouverneur de Qalyubiya et Vice-président du Coppellem, Salvatore Cuffaro, président de la Région sicilienne et du Comité Permanent, Omar Bahraoui, Maire de Rabat et 1^{er} Vice-président du Coppellem et Carmelo Motta, Secrétaire Général. Parmi les participants, également Ahmad Al-Adsani, Assistant du Secrétaire Général de l'OVA (Organisation Villes Arabes), Traugott Shoefthaler, Directeur Exécutif Fondation Anna Lindh, Louise Haxthausen, Point Focal – Moyen-Orient – Bureau du Directeur Général – UNESCO, Antonio Badini, Ambassadeur d'Italie en Egypte, Fares Abdel Kareem, Chef de la Division Euro-Méditerranéenne auprès de la Ligue Arabe, Nicola Bellomo, Délégation de la Commission Européenne en Egypte, Fabio Pellegrini, Président Fondateur du Coppellem, Heinrich Hoffschulte, 1^{er} Vice-président honoraire du CCRE (Conseil des Communes et des

Régions d'Europe), Abdalla Abbas, Coordinateur Etablissements Humains Spéciaux – ONU – Habitat, Günter Krug, Vice-président Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, Marta Vincenzi, Parlementaire européen, Elisabeth Gateau, Présidente CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), Ahmed Nazif, Premier Ministre de la République d'Egypte. C'est justement la session d'inauguration qui sera largement absorbée non seulement par le bilan de la politique euro-méditerranéenne, mais aussi et surtout par les perspectives qui s'ouvrent lors du dixième anniversaire et en vue de la création de la zone de libre échange (2010). En réalité, après dix ans, la zone sur laquelle se fonde le processus euromed - la Méditerranée et le Moyen-Orient – a été marquée par un contexte politique, caractérisé par de fortes tensions pour la stabilité et la sécurité de toute la région.

La plateforme originellement posée à la base du processus de Barcelone visait à reporter la région méditerranéenne, croisement des civilisations, au centre de l'histoire et de la politique européenne. La naissance du partenariat voulait être une réponse aux défis du processus d'intégration européen. Javier Solana, ancien représentant spécial pour la politique étrangère de l'Ue, avait affirmé que "le caractère visionnaire de ce processus visait justement à démontrer que



Le Caire, "City of Dead" - Mosquée

dans l'approfondissement de la perspective communautaire la Méditerranée joue également un rôle essentiel". Depuis Barcelone, avec des hauts et des bas, l'Union Européenne a cherché de ne pas limiter le lancement de ce processus aussi ambitieux à une simple valeur symbolique.

Bien qu'ayant réussi à mettre en marche un processus qui ait du succès et des programmes d'action concrets, le partenariat méditerranéen attend cependant encore de se doter d'une âme réelle. Mais si d'un côté les critères fixés par le

Document n'ont pas été réalisés pleinement, de l'autre il est également vrai que dans ce cadre euro-méditerranéen, les Régions et les Autonomies locales ont lancé des initiatives concrètes à l'efficacité extraordinaire. Le Coppem, qui représente les Pouvoirs locaux et régionaux euro-méditerranéens, a réussi, en quelques années seulement, à créer un réseau solide de relations avec les représentants institutionnels des Pays euro-méditerranéens, pour promouvoir dans la rive méridionale et orientale de la Méditerranée le développement local, destiné aux populations et aux citoyens qui doivent être les principaux bénéficiaires de la coopération. Les travaux de l'Assemblée continueront avec une série de sessions dédiées à l'activité des quatre commissions dans lesquelles s'articule l'activité du Coppem. Le Secrétaire

fournira un bilan du travail accompli, bilan qui servira de base pour tracer le projet d'un plan pour les autres activités. L'agenda de l'assemblée comprend également de nombreux accomplissements: la conformité des désignations des membres, la nomination de nouveaux vice-présidents et du commissaire aux comptes externe, la variation du bilan et du budget prévisionnel 2006. Un vote très important conclut la série de ces accomplissements à savoir celui pour l'approbation du calendrier des activités à développer au cours de la prochaine année.

DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEEN A RABAT POUR RELANCER LE PARTENARIAT

Au Maroc l'Assemblée de l'APEM présidée par Joseph Borrell



Rabat

L'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne s'est réunie en session extraordinaire à Rabat au Maroc, les 20 et 21 novembre, pour célébrer le dixième anniversaire du processus de Barcelone. La session a été inaugurée par le Président du Parlement européen, M. Josep Borrell, en tant que président de l'APEM, et le Président de la Chambre des représentants du Maroc, M. Abdelwahad Radi, qui était l'hôte de l'Assemblée. L'Assemblée parlementaire a élaboré ses recommandations à l'intention des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Euromed qui se sont rassemblés à Barcelone les 27 et 28 novembre pour le sommet du dixième anniversaire. Voici dix ans exactement, l'UE, les États membres de l'UE et l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, Israël, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie ont convenu à Barcelone de mettre sur pied un partenariat euroméditerranéen (aussi connu sous le nom de processus de Barcelone), "soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur

une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forgés par le voisinage et l'histoire". Le processus de Barcelone consiste en un partenariat politique et de sécurité, un partenariat économique et financier et un partenariat dans les domaines social, culturel et humain. L'un des faits saillants de la mise en oeuvre du partenariat euroméditerranéen a été la négociation des accords d'association euroméditerranéens prenant la relève des accords de coopération des années 1970.

Lors de la réunion Euromed des ministres des Affaires étrangères de La Haye, les 29 et 30 novembre 2004, les ministres ont décidé de donner un nouvel élan au partenariat euroméditerranéen et de lui conférer plus d'ambition. A ce propos, la décision a été prise de déclarer, en l'honneur du dixième anniversaire du processus de Barcelone, l'année 2005 "Année de la Méditerranée".

Le mois dernier, le Parlement réuni en plénière a adopté une résolution déclarant que "...même si le partenariat (euroméditerranéen) n'a pas encore produit tous les résultats qui en étaient escomptés et n'a pas contribué (...) à l'apaisement des tensions dans la région, (...) le processus de Barcelone reste le cadre qui convient pour la politique méditerranéenne, cadre auquel il convient d'apporter des changements pour obtenir des résultats meilleurs". L'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APE) est l'institution parlementaire du processus de Barcelone et elle a vu le jour le 3 décembre 2003 à Naples. L'Assemblée parlementaire se compose de 120 députés d'Europe (75 provenant des parlements nationaux et 45 du PE) et de 120 députés des parlements nationaux des pays méditerranéens partenaires de l'UE. Elle est actuellement présidée par le président du PE, M. Josep Borrell.

PLAN EXTRAORDINAIRE DE DEVELOPPEMENT CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Accord du PE sur le "Plan Marshall" proposé par le Président Cuffaro



Centres d' "accueil"

Roberto Puglisi

«Cela représente un premier grand succès de la stratégie transnationale que la Sicile est en train de conduire, visant à repositionner les Régions méridionales italiennes dans la nouvelle Europe polycentrique». C'est ce que le Président de la Région Sicilienne, Salvatore Cuffaro, a commenté au sujet de l'approbation de la part du Parlement européen, en première lecture, d'une augmentation de 28,2 millions d'euro pour le Plan extraordinaire de développement. Il s'agit d'un projet élaboré par la Sicile, à travers les fonds du Foramez, de deux cents pages riches en propositions, données, comparaisons et surtout une idée guide: on ne peut faire face à l'immigration clandestine, qui monte du sud du monde vers l'Europe, qu'en réduisant la différence de développement qui, dans certaines zones, atteint le rapport d'un à vingt entre les deux rives de la Méditerranée. Pour Cuffaro, en effet, et c'est ce qu'il soutient depuis son arrivée à la présidence de la Si-

cile, la seule façon d'arrêter l'immigration clandestine est la création de conditions favorables dans les pays d'origine du flux migratoire, afin que ce ne soit pas le désespoir à pousser les gens à laisser leur propre terre mais plutôt un choix libre. «Ce flux de personnes ne peut être arrêté ni par l'armée ni par des normes restrictives – a dit Cuffaro – ce sont des gens qui n'hésitent pas à risquer leur vie et celle de leurs enfants pour venir en Europe, à la recherche d'un espoir de vie. Celui qui n'a devant soi que la certitude de la mort continuera à risquer sa vie ne serait-ce que pour une seule possibilité». Voilà, donc, selon Cuffaro, la nécessité d'adopter un "Plan Marshall" pour la relance de l'économie des Pays d'origine de l'immigration car, avant de reconnaître le droit à l'émigration, il est important de reconnaître celui à la non émigration, à vivre donc en paix et dans la dignité dans sa propre Patrie. Avec le Plan de développement extraordinaire, la Sicile vise donc à lancer, de concert avec les autres régions européennes et méditerranéennes - Catalogne et Andalousie, Marseille, Toscane et Lombardie, Crète, Tanger-Tétouan, Sousse mais également alle-

mandes, polonaises, anglaises et suédoises - une série de projets modulaires qui, poursuivant une seule orientation stratégique, permettent la croissance homogène des zones de provenance des immigrés. Le Plan Marshall, déjà proposé à Taormine, lors de la conférence des régions euro-méditerranéennes "Unis par la Méditerranée", a pour objectif d'intercepter, en faveur des régions de 'frontière' et insulaires, une partie consistante des 360 milliards d'euro que l'Europe met à disposition des zones de cet objectif un pour la période 2007-2013. Un projet qui a déjà reçu l'appréciation de Gerard Galeote, Président de la commission développement régional du Parlement européen. «Chaque région européenne, au sein d'un cadre général coordonné par l'Ue – a expliqué Cuffaro - devra adopter une région pauvre de la rive sud de la Méditerranée, étudier ses capacités de développement et suivre les phases de sa croissance économique et sociale, dirigeant la réalisation de projets spécifiques. Cela ne veut pas seulement dire rééquilibrer les interventions européennes, trop déséquilibrées vers l'est, mais mettre cette nouvelle "question méditerranéenne", sans aucune autre hésitation, au centre de la politique étrangère communautaire». Il y a donc deux lignes directrices le long desquelles s'articule ce Plan: une devra favoriser la "capacity building" des régions qui doivent être aidées facilitant ainsi le développement de leurs administrations décentralisées afin qu'elles puissent devenir partenaires homogènes et fiables au sein des projets communs de développement, par le renforcement de la démocratie locale; l'autre aura pour objectif de transférer, à ces régions, les meilleures pratiques expérimentées en Europe concernant le développement local (PIT, pactes territoriaux, contrats de zone, tourisme relationnel), avec l'assistance des groupes qui les ont gérées avec succès chez nous.

ENTENTE ENTRE LES REGIONS DE RABAT ET DE LA SICILE POUR DES FRONTIERES DE COOPERATION PLUS AVANCEES

Concordée une vaste plateforme d'initiatives communes



Rabat – la gare

Alessandra Prudente

Le Président du Conseil régional de Rabat, Abdelkébir Berkia, et le Président de la Région Sicilienne, Salvatore Cuffaro, ont signé un protocole d'entente ayant pour objectif d'intensifier la coopération entre les deux régions dans des secteurs variés: agriculture, commerce, pêche, médecine, biens culturels et protection civile. Ce protocole a été souscrit lors de la visite de la délégation du Maroc en Sicile, du 15 au 20 octobre dernier. Cette initiative a été promue par le Coppem, dans le cadre des rapports de collaboration entre les deux régions méditerranéennes.

“Le futur de la Méditerranée – a déclaré le Président Cuffaro – se construit ensemble, en impliquant tous les pays de la rive méridionale de la Méditerranée, en utilisant tant les fonds régionaux que ceux mis à disposition par la Commission européenne. Les objectifs principaux d'un instrument, tel le protocole

d'entente signé avec la Région de Rabat, qui sera suivi entre autres, par exemple, de celui avec le Gouvernorat de Qalyubiya (Egypte) – a-t-il ajouté – sont ceux de soutenir le développement et la croissance des pays méditerranéens et de perfectionner un modèle de paix et de cohabitation auquel la Sicile, de par son histoire et sa culture, n'entend pas renoncer”.

“Ce protocole – a précisé le Président Berkia – est le fruit de deux années de travail avec le Président Cuffaro et ses collaborateurs. La valeur de cet accord est établie également par l'approbation de la part du Ministère des Affaires Etrangères italien et assurera une contribution active aux processus de développement économique, social, culturel, scientifique, sanitaire des deux Régions. Cet accord recevra une contribution particulière des Universités siciliennes et marocaines, également à travers l'échange de professeurs et de techniciens”.

Lors d'une conférence de presse, le Président du Consortium universitaire Archimède de Syracuse, Salvatore Baio, a

illustré l'accord culturel déjà signé avec l'Institut National des Sciences, de l'Archéologie et du Patrimoine du Royaume du Maroc (INSAP) qui prévoit la conservation et la valorisation du site archéologique de Chellah, à Rabat, et qui représente une des premières étapes de la collaboration dans le domaine culturel déjà instaurée entre les deux Régions.

Le Recteur de l'Université Mohammed V de Rabat, Abdelouhaed Belkeziz, était également présent à la signature de ce Protocole et a souligné l'importance d'entreprendre des collaborations italo-marocaines non seulement dans le secteur culturel et touristique, mais également et surtout dans de nouveaux secteurs de pointe comme celui des biotechnologies.

La visite de la délégation marocaine a été enrichie par de nombreuses rencontres consacrées aux différents secteurs compris dans le protocole d'entente. Les entretiens avec les recteurs de l'Université de Palerme, Giuseppe Silvestri, et du Consortium Universitaire Kore de Enna, Salvo Andò ont revêtu un intérêt particulier. Le Vice-président de l'Assemblée régionale sicilienne, Vladimiro Crisafulli et le Président de la Province de Enna, Cataldo Salerno étaient également présents à la réunion de Enna. A l'occasion des deux rencontres avec les Recteurs Silvestri et Andò, le Secrétaire général du Coppem, Lino Motta, a signé des protocoles de coopération avec les deux Universités. Le protocole avec le Consortium Kore prévoit également la participation de la province de Enna. Ces ententes ont pour but de mettre en place non seulement des activités de formation, d'étude et de recherche mais également des services visant le renforcement des échanges economico-culturels de la zo-



Palerme, Palais des Normands

ne euro-méditerranéenne ainsi que la présentation de propositions de projet commun, selon les finalités des accords de Barcelone de 1995 et en vue de l'institution de la zone de libre échange en Méditerranée en 2010.

Dans le cadre de la coopération entre les marines, souhaitée par l'entente souscrite, une réunion a eu lieu à Mazara del Vallo avec les représentants institutionnels de la Commune, l'adjoint au maire chargé de la pêche, Vito Giacalone, et le Président du Conseil Communal, Giampiero Giacalone. Au cours de cette rencontre il a été officialisé que Mazara del Vallo sera une des communes siciliennes qui fera partie, avec un représentant qui lui est propre, du Groupe de travail paritaire qui se constituera afin de réaliser les objectifs prévus par le Protocole d'entente. Les rencontres avec les opérateurs du secteur du poisson local et, en particulier, avec le Président du District productif de la pêche, Giovanni Tumbiolo, ont été intéressantes.

Dans le domaine sanitaire, le Président Berkia et la délégation qui l'accompa-

gnait ont visité l'Institut Méditerranéen pour les Greffes et Thérapies de Haute Spécialisation (ISMETT) de Palerme. Durant la rencontre avec le Directeur du Département de Chirurgie de cet institut, Bruno Gridelli, le projet de créer un Institut Méditerranéen des biotechnologies a été illustré à la délégation.

A Bagheria, important centre aux portes de Palerme, le Président Berkia a rencontré le Maire Giuseppe Fricano et son adjoint chargé des activités culturelles, Biagio Sciortino. En outre, l'hypothèse d'organiser au Maroc une exposition des œuvres du peintre Renato Guttuso a été considérée.

La délégation, en outre, a visité la Clinique Villa Santa Teresa "Thérapies Oncologiques Avancées", où, la discussion avec les dirigeants a porté sur de possibles collaborations technico-scientifiques.

Des problèmes d'intérêt commun dans le domaine économique et des activités productives ont été examinés durant une rencontre avec le Président de la Chambre de Commerce, Industrie, Artisanat et Agriculture de Palerme, Vincenzo Chiriaco, auquel il a été proposé

de stipuler un accord de partenariat avec la Chambre de Commerce de Rabat.

En conclusion de leur visite en Sicile, nos hôtes marocains ont été reçus par l'archevêque de Palerme, le cardinal Salvatore De Giorgi, et la visite n'a pas été dépourvue d'une teinte, en quelque sorte, politique car le Prélat a souligné, au cours de la rencontre cordiale, l'importance qui, surtout aujourd'hui, doit être reconnue, dans les relations euro-méditerranéennes, aux actions visant à favoriser le dialogue interreligieux et interculturel.

Le Ministre plénipotentiaire, Salvatore Cilento, responsable du Bureau pour les Relations Diplomatiques et Internationales de la Région Sicilienne s'est chargé, avec le Secrétariat du Coppem, de la plateforme programmatique du protocole. Le Ministre a proposé, au nom du Président Cuffaro, que soient mises immédiatement en place des initiatives communes entre la Région de Rabat – Salé – Zemmour - Zaer et la Région Sicilienne en partant des problématiques de la pêche, de la protection civile et des politiques sanitaires de haute spécialisation. Par la suite, toutes les autres lignes de coopération auxquelles se réfère le protocole d'entente signé seront définies dans le détail.

A la lumière de l'entente souscrite, des contacts eus par la délégation marocaine durant son séjour sicilien et des perspectives de collaboration, écloses à cette occasion, nous pouvons affirmer que la mission à Palerme du Président Berkia se connote comme une page fondamentale dans les relations entre la Sicile et le Royaume du Maroc. Page fondamentale qui, à partir des expériences concrètes déjà mûries, s'ouvre sur des contextes plus étendus qui investissent et relancent l'action et le rôle politique de la Sicile dans le bassin méditerranéen.

LE TEXTE DU PROTOCOLE



Palerme, Palais des Normands

La Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer du Royaume du Maroc, ayant son siège à Rabat, place Al Joulane, représentée par son Président, Monsieur Abdelkébir Berkia et la Région Sicilienne de la République Italienne ayant son siège à Palerme au n. 21 de Piazza Indipendenza, représentée par son président Monsieur Salvatore Cuffaro, appelées ci-dessous "les Parties", décident d'institutionnaliser leurs relations et échanges et de créer le cadre favorisant la concrétisation de leur commune volonté de coopération dans un esprit de partenariat, visant à appuyer le développement économique, social, culturel, touristique, scientifique, sanitaire, sportif et environnemental des deux régions ainsi que le renforcement des liens d'amitié existants entre leurs populations.

Préambule:

Rappelant la visite à Rabat d'une délégation officielle de la Région Sicilienne en date du 21 au 24 Mai 2004 qui a permis aux deux parties d'identifier les axes potentiels de leur Coopération projetée;

Considérant la Déclaration de Barcelone du 28 Novembre 1995 en tant que fondement à la Coopération Euro-Méditerranéenne signée par le Maroc et l'Italie; Considérant la partie IV de ladite déclaration régissant le partenariat dans le domaine social, culturel et humain précisant que les Municipalités et les Autorités régionales doivent être associées au fonctionnement du partenariat Euro-Méditerranéen;

Considérant le Dahir n° 1.97.84 du 2 Avril 1997 portant promulgation de la Loi n° 47.96 relative à l'organisation des Régions;

Considérant le DPR du 31 Mars 1994 et ses modifications et intégrations successives;

Considérant le cadre général des accords bilatéraux de coopération entre le Maroc et l'Italie;

Considérant la délibération du Conseil régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, en date du 27 Mai 2004 et la délibération du Gouvernement régional sicilien en date du 13 juin 2004 qui autorisent la signature d'un protocole d'entente entre les deux Régions;

Ces faits attendus, les parties sont convenues de ce qui suit:

Article 1

Les Parties ont l'intention de coopérer étroitement dans les domaines d'intervention relevant de leurs compétences pour favoriser leur développement économique, social, culturel, touristique, scientifique, sanitaire, sportif et environnemental.

La coopération projetée s'entend selon des conditions d'égalité et d'avantages mutuels.

Les domaines concrets de cette coopération seront spécifiés à travers des programmes opérationnels arrêtés au cours de consultations annuelles à tenir alternativement à Palerme et à Rabat.

Article 2

Les programmes opérationnels retenus par les deux Parties accorderont une attention particulière à:

- a) Le domaine de la gestion, restauration et valorisation des patrimoines culturels des deux Régions;
- b) La promotion de relations entre Ecoles Secondaires, Universités, Instituts de recherches, organisation des jeunes, Théâtres et Musées: dans ce contexte, les projets de coopération directement convenus entre les Universités des deux Parties sont considérés d'importance stratégique;
- c) L'échange de connaissance et à la collaboration scientifique et didactiques dans le domaine socio-sanitaire;
- d) La formation professionnelle dans les domaines de l'éducation, de la santé publique, de la culture et de l'artisanat, vouée au développement des ressources humaines correspondantes;
- e) Les initiatives destinées à l'encouragement de la constitution de la Sociétés d'Economie Mixte entre PME, aux



Rabat

transferts de technologies et à l'assistance technique entre les entreprises des deux régions qui recevront tout renseignement de marché possible afin de faciliter leur activité dans leur propres marchés. Dans ce but chaque Partie promouvra la participation de ses propres entreprises à des foires-expositions organisées par l'autre Partie;

f) Les nouvelles technologies de l'information et de la communication;

g) La coopération dans le domaine touristique aussi pour qui concerne la formation professionnelle dans le secteur ;

h) la coopération dans les domaines de la protection civile et de l'environnement.

Article 3

Les deux Parties favoriseront les contacts et les relations de collaboration entre leurs marines dans le respect des normes en vigueur dans leurs pays respectifs.

Article 4

Les deux Parties, outre leurs financements propres, s'engagent à rechercher auprès de l'Union Européenne et autres

bailleurs de fonds (Ministère Marocains et Italiens et autres organismes internationaux) les fonds nécessaires à la réalisation de leur programme de coopération. Les deux parties s'engagent à soumettre à leurs Gouvernements respectifs les initiatives prises en commun en vue de les insérer comme prioritaires dans le programme national.

Article 5

Pour l'élaboration des programmes opérationnels et pour la vérification de leur mise en œuvre sera constitué un groupe paritaire de travail qui se réunira une fois par an alternativement à Palerme et à Rabat. Les membres de ce groupe seront désignés par le Président de la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et par le Président de la Région Sicilienne.

Article 6

La coopération entre les Parties aura lieu conformément aux lois en vigueur dans les pays respectifs ; les parties s'engagent à s'échanger en temps utile toute information concernant des changements de lois dans les Pays respectifs et

de normes régionales susceptibles d'avoir des retombées sur la réalisation de la présente entente.

Article 7

Le présent protocole d'Entente pourra être modifié après accords écrits préalables entre les deux Parties dans le respect des procédures prévues par leurs propres règlements.

Article 8

Les questions qui concernent l'interprétation et l'application de la présente Entente seront abordées et résolues à travers des négociations directes ou, d'autres moyens concordés par les Parties.

Article 9

Le Protocole d'Entente entrera en vigueur après sa signature par les deux Présidents et son éventuelle validation par les autorités compétentes. Le Protocole est conclu pour une durée de trois ans et sera renouvelé tacitement pour des périodes successives de même durée au cas où aucune Partie ne le révoquera formellement au moins trois mois avant son échéance prévue.

Fait à Rabat le huit Juillet 2005, en deux exemplaires originaux en langue Française, en deux exemplaires originaux en langue Arabe et en deux exemplaires originaux en langue Italienne, les trois textes faisant également foi.

Pour la Région Sicilienne
LePrésident
M. Salvatore CUFFARO

Pour la Région
de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer
Le Président
M. Abdelkébir BERKIA

STRATEGIES FORMATIVES COPPEM – UNIVERSITES POUR DES VILLES ET DES REGIONS EURO-MEDITERRANEENNES

Stipulées des conventions avec les Universités de Enna et Palerme



Roberta Puglisi

La promotion d'un interéchange de connaissances et de collaborations scientifico-didactiques sur le thème des Pouvoirs locaux et régionaux des pays du partenariat euro-méditerranéen, selon les finalités des accords de Barcelone de 1995 et en vue de l'institution de la zone de libre échange en Méditerranée en 2010, compte tenu des ressources professionnelles qualifiées, des structures adéquates et de l'expérience acquise par chacune des parties contractantes... C'est ce qui est énoncé à l'Art. 1 des Conventions stipulées par le Coppem avec les Universités de Enna et de Palerme, dont le but est de développer, du point de vue de la modernité et de l'efficacité, le système didactico-formatif universitaire, afin de répondre aux besoins des Administrations publiques et de satisfaire la nécessité de croissance culturelle, sociale et économique de la zone euro-méditerranéenne. L'accord-cadre, signé par le secrétaire général Lino Motta, pour le Coppem, et par les recteurs,

Giuseppe Silvestri et Salvo Andò, respectivement pour les Universités de Palerme et de Enna, prévoit une série de collaborations qui concernent toutes les disciplines pour lesquelles l'apport des expériences disponibles est considéré utile. La Convention constitue un instrument indispensable pour atteindre les objectifs fondamentaux établis dans la Déclaration de Barcelone de 1995.

Ce document confirme l'importance de l'instruction et de la formation des jeunes mais aussi de l'introduction des instruments nécessaires pour encourager les échanges entre les Universités et la communauté des chercheurs. Mais pas seulement, en effet cet accord-cadre vise également à relier et à intensifier les rapports dans le domaine de la recherche et de l'innovation avec les administrations publiques locales et régionales européennes et de la zone de la Méditerranée. Le Coppem et les Universités de Palerme et de Enna s'engagent donc à promouvoir un interéchange de compétences à travers la diffusion des informations sur les activités d'étude, de recherche et de formation, l'élaboration et la mise en place de projets spécifiques formatifs et

de programmes de recherche, l'allocation de bourses d'étude individuelles à des enseignants, chercheurs, formateurs, administrateurs d'Université, fonctionnaires des Pouvoirs locaux et régionaux, administrateurs des systèmes d'instruction et autres experts en matière de formation des pays euro-méditerranéens pour effectuer des visites visant à promouvoir la qualité, le développement et la réorganisation de l'instruction et de la formation secondaire dans les pays bénéficiaires potentiels. Cette Convention prévoit, entre autre, la constitution, pour chaque Université, d'un Comité Técnico-Scientifique, chargé de définir, suivre, stimuler et évaluer les programmes qui seront identifiés dans le cadre de cet accord. Ce sera ce même Comité qui dressera, chaque année, un rapport où les actions entreprises seront évaluées conformément aux objectifs de l'entente formellement atteinte qui pose en premier plan le développement de la Zone méditerranéenne à travers des actions visant à favoriser le maximum de jouissance des nouvelles technologies informatiques, de communication et de formation permanente.

UNE CONTRIBUTION A LA CROISSANCE CULTURELLE DE LA PART DU RESEAU DE HAUTE FORMATION ET RECHERCHE

Partenariat entre Universités de la Méditerranée et de l'Europe continentale



Le Réseau euro-méditerranéen de Haute Formation et de Recherche regroupe des structures académiques vouées principalement à l'organisation de cours, de masters et de doctorats, réalisées en partenariat entre les Universités des Pays de la Méditerranée et les meilleures Universités européennes. Les projets en chantier sont multiples et permettront la réalisation de Centres à Casablanca (Maroc), au Caire (Egypte), à Ankara (Turquie), en Crète (Grèce) et, dans une seconde phase, également à Damas (Syrie) et dans les Territoires Palestiniens.

Casablanca (Maroc): Centre de Compétences en e-Business Management. Cette initiative a été proposée par l'Institute for Advanced Interdisciplinary Studies (ISUFI) de l'Université de Lecce avec l'Université d'Al Akhawayn de Casablanca. Sa mission institutionnelle visera le renforcement du niveau de compétence et de qualification professionnelle relatif à l'e-Business et aux nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) des deux rives de la Méditerranée.

Le Cayre (Egypte): Centre de Haute Formation et de Recherche dans le secteur agro-alimentaire. Il naît grâce à la disponibilité offerte par l'Université d'Ain Shams, une des plus grandes institutions égyptiennes d'enseignement secondaire et de recherche dans le secteur de l'agriculture en général et de l'agriculture dans les territoires arides en particulier, et en faisant référence à l'accord signé entre le Gouvernement italien et celui égyptien appelé "Green Corridor" sur les conditions d'exportabilité des produits agro-alimentaires vers l'Ue.

Ankara (Turquie): Centre de Haute Formation et de Recherche sur le risque sismique. Il sera réalisé auprès de la Middle East Technical University (METU) d'Ankara, qui offre déjà des cours universitaires en ingénierie sismique, en sismo-technique et en gestion des catastrophes naturelles, qui accueille actuellement d'importants centres de recherche, comme le Earthquake Engineering Research Center et le Disaster Management Center et participe à un grand projet européen sur "Risk Mitigation for Earthquakes and Landslides" (LESSLOSS), coordonné par l'Université de Pavie, projet auquel participent des institutions publiques et privées de 15 pays.

Crete (Grèce): Centre de Haute Formation et de Recherche sur les Nanotechnologies. L'Université Heraklion de Crète (Foundation for Research and Technology of Hellas) et l'Institut Supérieur de Formation Interdisciplinaire (ISUFI) de l'Université de Lecce donneront naissance à un Centre de Haute Formation et de Recherche sur les Nanotechnologies, secteur à la valeur stratégique pour le développement technologique dans la société de la connaissance: les nanotechnologies. Même dans ce cas, un Memorandum of Understanding spécifique a été souscrit à Catane. Ce centre aura donc son siège dans le cœur de la Méditerranée.

Damas (Syrie) et Territoires Palestiniens: Les initiatives suivantes du Réseau euro-méditerranéen concerneront la réalisation de deux nouveaux Centres: un à Damas dans la zone de l'"Archéologie et de la restauration et conservation des biens culturels", avec une référence particulière à la culture et à l'architecture islamique; l'autre dans les territoires palestiniens dans la zone de la "Coopération au développement".

SOCIÉTÉS DE L'INFORMATION VILLES ET RÉGIONS PROTAGONISTES

L'ONU reconnaît le rôle des Autonomies locales réaffirmé récemment dans la « Déclaration de Bilbao »

Les Villes et les Régions demandent la libéralisation et la diffusion de l'accès à Internet et la résolution de l'écart qui existe aujourd'hui dans l'adoption des nouvelles technologies entre les Pays industrialisés et les Pays en voie de développement. Cette requête, formulée par le Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu à Bilbao du 9 au 11 novembre, est à présent confiée au Secrétaire général de l'ONU dès l'ouverture du sommet de Tunis, qui

a vu la participation de nombreux Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que des dirigeants des entreprises les plus importantes du secteur de l'informatique. La rencontre de Bilbao, à laquelle le Coppel a également fourni son apport, s'est conclue avec l'approbation d'un document, une vaste "Déclaration", dont le nom dérive de celui de la capitale de la Biscaye et qui, politiquement, a obtenu comme résultat de consolider "le rôle des autorités locales et régionales comme les nouveaux interlocuteurs des relations internationales". La « Déclaration de Bilbao » est le document de synthèse produit après trois jours de travail intense. Elle comporte un préambule, un décalogue de



Bilbao, Guggenheim museum

principes et de valeurs, un chapitre d'engagements au niveau local et global et un paragraphe de demandes adressées aux états, au secteur privé et aux entreprises de technologie, aux institutions financières internationales et au Sommet Mondial de Tunis qui aura lieu la semaine prochaine dans la capitale de l'Afrique du Nord. Le Décalogue de la Déclaration comporte une déclaration du droit universel à émettre et à recevoir des informations, et souligne le rôle des Nouvelles Technologies dans la promotion des droits de l'homme, la démocratie, la décentralisation, le respect de la diversité, la participation des citoyens, ainsi que son impact sur la réduction des inégalités et la discrimina-

tion, la promotion de la coopération et le développement de la solidarité Nord-Sud. Les représentants des autorités locales et régionales présents à Bilbao s'engagent en outre à utiliser les Technologies de l'Information en tant qu'instrument du développement durable; à mettre en place des « agendas numériques locaux » qui soutiennent le développement de la Société de l'Information dans l'environnement le plus proche des citoyens ; à encourager l'utilisation du logiciel libre ; à fournir des programmes de coopération entre

les villes et les régions pour combler le « fossé numérique » ; ou à mettre en marche un Fond de Solidarité Numérique, entre autres mesures. Enfin les signataires de la « Déclaration de Bilbao » demandent aux États et à la communauté internationale de reconnaître le rôle des gouvernements locaux dans le développement de la Société de l'Information, et qu'ils les soutiennent pour obtenir un meilleur accès dans des endroits comme les écoles ou les institutions sanitaires. Ils demandent au secteur privé de coopérer avec les autorités locales et de faire des investissements visant un accès universel à Internet, y compris dans les zones considérées comme «non rentables» ; ils demandent enfin aux institutions financières de soutenir financièrement l'extension des Nouvelles Technologies à tous les citoyens. Les autorités locales et régionales réunies dans la capitale de la Biscaye demandent enfin au Sommet de Tunis de considérer la « Déclaration de Bilbao » comme son document officiel et d'adopter également le Plan d'Action approuvé en séance plénière.

Une réunion préparatoire en vue de la 3ème Conférence euro-arabe s'est tenue à Dubai (Emirats Arabes) les 21 et 22 novembre derniers. Les représentants du Coppel (Comité Permanent pour le Partenariat Euro-Méditerranéen des Pouvoirs Locaux et Régionaux), du CCRE (Conseil des Communes et des Régions de l'Europe), de l'OVA (Organisations des Villes Arabes), du CLARE (Congrès des Autorités Locales du Conseil de l'Europe), du Parlement Sicilien et de la Région Sicilienne ont participé à cette rencontre.

LA TURQUIE PLUS PROCHE DU CLUB EUROPEEN

Ouverture contrastée des négociations pour l'adhésion à l'UE

«L'élargissement est une des politiques qui a remporté un vif succès ainsi qu'un instrument puissant pour les relations extérieures de l'Union européenne». C'est ce que dit textuellement la "charte constitutionnelle" de l'Ue qui poursuit encore «...Depuis les 6 États membres originaux aux 25 actuels, l'Union européenne s'est progressivement élargie pour devenir un espace de paix et de démocratie qui comprend désormais presque tout le continent européen...». Par conséquent, «Le partenariat pour l'adhésion compte aider les autorités turques à satisfaire les critères d'adhésion, avec un accent particulier sur les critères politiques. Il expose, de façon détaillée, les priorités concernant la préparation du pays à son adhésion, en particulier l'application de l'acquis et constitue la base de la programmation de l'aide pré-adhésion financé par les fonds communautaires». C'est donc dans cette optique que le Conseil européen, lors de la session du mois de décembre 2004, a programmé l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie pour le mois d'octobre 2005. Il est bon de rappeler qu'alors le Conseil européen d'Helsinki (décembre 1999) avait fait remarquer que la Turquie est «un pays candidat à l'adhésion sur la base des mêmes critères appliqués aux autres pays candidats et qu'elle bénéficiera elle aussi d'une stratégie de pré-adhésion». Au Luxembourg, les négociations avec Ankara, pour l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, ont donc débuté sous les meilleurs auspices. Cette cérémonie, qui a marqué le début des négociations a vu la participation, entre autres, du ministre turc des Affaires Etrangères, Abdullah Gul, de

son collègue britannique, le Président en fonction de l'Ue, Jack Straw, du commissaire pour l'élargissement, Olli Rehn et du responsable de la politique étrangère de l'Ue, Javier Solana. Jack Straw a souligné que «la Turquie doit parcourir un long chemin avant d'entrer dans l'Ue et il a rappelé que cette issue n'est pas garantie». A cette occasion, comme le reportent les faits divers, le ministre britannique a parlé d'un véritable défi et d'une grande détermination de toutes les parties afin d'atteindre l'objectif pré-établi. L'Autriche s'était vaillamment opposée à l'ouverture des négociations avec Ankara, redoutant un veto turc à la participation de Chypre au sein des organisations internationales. Et c'est justement ces jours-ci que l'Ue a donné deux ans à Ankara pour abolir la torture, introduire une véritable liberté religieuse et assurer le contrôle des autorités civiles sur celles militaires. La nouvelle de cette sorte d'ultimatum a été diffusée par le Financial Times, le journal britannique qui a également relevé l'existence d'un document où l'Union fait la liste d'une série de tâches à court terme qui doivent être accomplies au cours des deux prochaines années afin de poursuivre et de compléter les négociations d'adhésion à l'Ue. En synthèse, les points principaux du document adopté par les Ministres européens des Affaires Etrangères sont au nombre de six pour le lancement des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Voici ce qui est mentionné textuellement:

1) Les négociations sont un processus ouvert. «Les négociations sont un processus ouvert dont le résultat ne peut être garanti à l'avance». Elles ne pourront se conclure qu'après avoir

été établi «les perspectives financières pour la période qui s'ouvrira en 2014».

2) Suspension des négociations. Le Conseil pourra la décider à la majorité qualifiée, au cas où elle serait recommandée par la Commission européenne «en cas de violation sérieuse et persistante, de la part de la Turquie, des principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit sur lesquels se fonde l'Union».

3) Respect du droit UE. L'adhésion implique l'acceptation de l'ensemble des normes et des principes à la base du droit de l'Union (ce qui est communément appelé "acquis communautaire").

4) Capacité d'absorption. «La capacité de l'Union d'absorber la Turquie, en maintenant le rythme de l'intégration, est une considération importante dans l'intérêt général de l'Union et de la Turquie».

5) Chypre. L'Ue demande la poursuite des «efforts de la Turquie pour aboutir à un règlement global de la question chypriote au sein de l'ONU» et des «progrès dans la normalisation des relations bilatérales entre la Turquie et tous les États membres de l'Ue, y compris la République de Chypre».

6) Procédures. «Les négociations se dérouleront dans le cadre d'une conférence intergouvernementale» et seront précédées d'un travail de 'sélection' de la part de la Commission. En conclusion, comme on peut le remarquer, l'adhésion de la Turquie n'est pas du tout sûre. Il faut que la Turquie fasse un pas décisif en avant par rapport aux objectifs fixés par l'Union. Ce n'est que de cette façon qu'Ankara pourra faire partie de la famille européenne. (n.r.)

COURSE DE HAIES LE REVE EUROPEEN DE LA TURQUIE

Les évaluations des Dirigeants politiques d'Ankara



Ankara

Muzzafer Baca

Vice-Président fondation internationale Blue Crescent
Conseiller de la Municipalité de G. Osmanpasa

Cela ressemble à un mariage sans amour. Un mariage basé sur des bénéfices réciproques. Les deux parties, Ue et Turquie, sont en train de négocier leur futur. Leur objectif final est la totale adhésion de la Turquie. Mais les Turcs et les Européens sont certains de s'attendre à une plus grande concurrence et à d'autres difficultés pour le processus d'adhésion. "A chaque fois que nous sautons un obstacle, voilà qu'ils en mettent un autre!" Cela a été la description de l'ancien Premier Ministre turc Mesut Yilmaz sur les négociations d'adhésion il y a quelques années. Dès 1963, la Turquie lutte pour être membre de l'Ue, mais de nouveaux problèmes soulevés par les membres de l'Union européenne ont toujours bloqué son parcours vers la civilisation occidentale. A la fin, les négociations pour sa pleine adhésion ont commencé le 3 octobre mais personne en Turquie ne croit que cela finira avec une adhésion totale et honorable à l'Union européenne. Divers états membres ont soulevé la possibilité de soumettre la question à un referendum dans leurs pays. Au cas où la population d'un état membre repousserait la membership

turque, tout le système Ue respecterait cette décision et ce serait un instrument excellent pour les autres de repousser la Turquie encore une fois. L'Ue a soulevé la question de la reconnaissance de la part d'Ankara du Gouvernement grec chypriote de Nicosie, chose inacceptable pour la Turquie. L'Ue n'a pas exhorté les Gréco-Chypriotes au compromis et a accepté la partie grecque comme membre de droit sans se soucier du futur de la demande de la Turquie qui est bloquée depuis des années par les Gréco-Chypriotes. En France 67% et en Allemagne 55% de la population s'opposent à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne et les politiciens nationalistes alimentent cette opposition durant les campagnes électorales. Des débats pour offrir à la Turquie un "rapport privilégié" sont à l'ordre du jour, ce que la Turquie refuse avec force. Les souteneurs de la pleine adhésion sont une minorité et pas très enthousiastes à cet égard. Ceci est une face de la médaille. Jetons maintenant un coup d'œil à l'autre. L'Ue a commencé son parcours comme marché commun et donc principalement en nouant des rapports commerciaux. Dans dix ans la Turquie aura une population de 80 millions d'habitants et représentera un marché pour un chiffre d'affaires de 200 milliards d'euro. En tant qu'économie en voie de développement,

la Turquie sera un aimant pour les investissements étrangers. Actuellement, l'Ue est un club d'états qui vieillissent et la Turquie pourrait raviver le marché du travail européen en offrant des millions de jeunes travailleurs spécialisés. La Turquie est également le seul pays au plus grand poids dans la périphérie de l'Europe à avoir pris la décision de "s'européiser" dès 1920. C'est le point de rencontre entre l'Europe et les pays musulmans surtout du Moyen-Orient. En outre, le fait d'avoir une des plus grandes armées de la région et d'être membre de l'OTAN constitue un autre motif pour avoir la Turquie au sein des rangs européens. La Turquie ne peut attendre indéfiniment que l'Ue prenne une décision. Certaines des décisions-clé que la Turquie doit adopter au cours de ce siècle ne peuvent être renvoyées au-delà. La meilleure stratégie, par conséquent, réside dans le fait de poursuivre son "européisation" économique et politique malgré la longueur des négociations avec l'Ue. La Turquie a la plus grande partie des ressources économiques et démographiques nécessaires pour construire une société prospère. Elle devrait travailler en vue du jour où l'Ue lui demandera d'en faire partie de manière urgente. Les Turcs se sentent frustrés d'être prisonniers des politiques communautaires à l'égard des Gréco-Chypriotes, des Grecs, des Arméniens, etc. et ils voudraient voir que leur position réelle et leurs capacités soient évaluées sans préjugés et sans avoir deux poids et deux mesures. Une politique communautaire franche à l'égard de la Turquie aidera les Turcs à renforcer leur système démocratique et les droits de l'homme afin d'être un exemple précieux pour les musulmans de la région qui observent attentivement les politiques de l'Ue concernant l'adhésion de la Turquie et qui analysent sa sincérité au sujet du dialogue interculturel et religieux.

LE RETRAIT DE LA BANDE DE GAZA REOUVERTURE DU PROCESSUS DE PAIX AU M.O.

Accord pour la réouverture des passages entre Israël et la Palestine



Le gouvernement israélien a complété le démantèlement des colonies dans la Bande de Gaza et de celles qui retombent en Cisjordanie malgré la forte résistance opposée par les colons. Une armée désarmée, en été dernier, a fait évacuer "les occupants" au milieu des protestations, des menaces et des prières. Le retrait d'Israël de ceux qui sont considérés comme les "territoires occu-

pés" de la part de la communauté internationale a lieu 38 ans après l'invasion de 1967. 8 mille personnes ont vécu jusqu'à présent dans ces colonies, alors qu'au nord de la Cisjordanie les colons étaient environ 700. A la fin de l'évacuation peu d'édifices sont restés sur pieds presque intacts: des usines endommagées, des serres et certains édifices scolaires payés précédemment par l'Au-

torité Palestinienne (qui a au programme de les récupérer), outre les synagogues désacralisées par les juifs. Il faudra tout reconstruire. Selon les données fournies par le gouvernement israélien <les colonies de Gaza occupaient 54 kilomètres carrés sur les 370 au total de la Bande, longue 45 km et profonde de 6 à 10 km. Environ 1.130.000 Palestiniens habitaient dans la Bande qui avait une des densités les plus élevées de population au monde (2.350 habitants par km²), avec un taux de croissance démographique de 6,6%. En Cisjordanie par contre, dans une superficie de 2.346 kilomètres carrés où vivent 2,3 millions de Palestiniens, les colonies en occupaient 380 kilomètres carrés avec une population de colons de 230.000 personnes>. Après les accords d'Oslo souscrits en 1993, l'Autorité Palestinienne exerce sa souveraineté sur environ 65% du territoire de Gaza. La partie restante est occupée par des colonies juives disséminées du nord au sud et dont la sécurité est confiée à une division de l'armée israélienne. La quasi totalité des colons, avant le démantèlement des colonies d'habitations, s'adonnait à la culture de serre d'agrumes et de fleurs, exportées principalement en Europe. Selon des données officielles palestiniennes, plus de la moitié des Palestiniens qui habitent dans la Bande de Gaza vit en-dessous du seuil de pauvreté et 45% de la population active est au chômage. En août 2005, à la veille de l'opération de démantèlement, l'on comptait environ 150 colonies dans les territoires, avec une population totale estimée à 246.000 personnes. Alors que la majeure partie des colonies compte moins de 500 habitants et un quart d'eux ne dépasse pas 1.000 habitants, 80% des Israéliens de la Cisjordanie vivait, en réalité, dans les faubourgs des grandes villes

israéliennes comme Jérusalem et Tel Aviv, toutes deux très proches de la Ligne Verte (ex ligne d'armistice 1949-67 entre Israël et la Jordanie). En réalité, toutes les propositions les plus importantes de compromis territorial prévoient ces ajustements de frontière: depuis la résolution de l'Onu 242 de 1967 aux accords susmentionnés d'Oslo des années '90, jusqu'aux propositions de Camp David de juillet 2000, aux points de Clinton de décembre 2000 et aux offres de Taba de janvier 2001. Ils étaient prévus par ce même accord de Genève souscrit en décembre 2003 par des personnalités israéliennes et palestiniennes privées, la proposition de compromis probablement la plus avancée qui ait jamais été formulée. Par conséquent, il y a quelque mois, le monde entier, a applaudi l'initiative d'Israël et de son premier ministre Ariel Sharon. Maintenant, en fin d'année, une série de problèmes se poseront, avant tout celui de la sécurité. L'Autorité Palestinienne, de fait, devra prendre effectivement le plein contrôle sur tout le territoire. Les aides internationales, en revanche, devront donner de l'oxygène à l'économie, en contribuant ainsi à améliorer la vie de ses habitants. Mais rien de tout ceci n'est sûr. L'organisation islamiste armée Hamas, par exemple, définie par Israël, par les Usa et par d'autres nations comme une étant une organisation terroriste, est très forte dans la Bande de Gaza: avec ses groupes armés (la milice Murabitun) elle a toutes les intentions de vouloir être du moins un partenaire à l'égal de l'AP dans le gouvernement de Gaza. Israël et les Usa s'attendent à ce que l'Autorité Palestinienne et son président Mahmoud Abbas ("Abu Mazen") désarme Hamas et s'affirme comme autorité exclusive de la Bande. Mais cela semble



Territoires palestiniens

encore tout à fait improbable. Le développement économique de Gaza dépendra ensuite de façon considérable de la quantité de liberté qu'Israël lui concèdera en termes de liberté d'accès dans l'état. Aujourd'hui la Palestine a besoin d'une souveraineté totale sur ses propres ressources naturelles, surtout sur ses propres eaux territoriales. Elle doit également pouvoir développer une capacité de production agricole et d'exportation. Ce n'est pas un hasard si 60% du budget palestinien provient des aides internationales (dont 50% sont européennes) et du commerce avec l'état d'Israël. Je crois qu'à la fin la solution ressemblera à une sorte de Benelux constitué par la Cisjordanie, l'Égypte, Israël et la Palestine. Ce sera une sorte de zone de libre échange en partie déjà pronostiquée dans le Processus de Barcelone, derrière lequel se cèle l'Union européenne. Ensuite, le fait que l'armée israélienne ne stationnera plus de façon permanente dans le territoire ne signifie pas la fin du rôle d'Israël comme pouvoir occupant. Israël continuera à contrôler l'espace aérien, l'accès par la

mer et – dans une certaine mesure – celui par la terre. Plus l'Autorité Palestinienne sera faible, plus le contrôle qu'Israël pensera de mettre en place pour sa sécurité, afin d'éviter que Gaza ne devienne – comme de nombreux critiques de Sharon disent – une vaste base terroriste, sera fort. Et ceci ne doit pas être permis. En conclusion, l'on peut affirmer qu'il n'y a qu'une seule voie vers la paix, la justice et la sécurité au Moyen-Orient: les négociations. Celles-ci doivent constituer les lignes directrices pour construire dans le temps une paix "juste et durable" entre ces deux peuples. Et justement au cours de ces dernières heures un accord a été atteint concernant les points de passage de Gaza. La secrétaire d'état américaine Condoleezza Rice et le ministre israélien de la défense Shaul Mofaz ont mis au point un accord qui permet la réouverture de ces points de passage. Selon ce qui est reporté par certaines agences de presse, c'est la même Rice qui a communiqué que le point de passage de Rafah, entre Gaza et l'Égypte, sera ouvert d'ici la fin du mois de novembre. (n.r.)

LA FEUILLE DE ROUTE REDEVIENT D'ACTUALITÉ À PRÉSENT LES NÉGOCIATIONS PEUVENT REPARTIR

Au premier plan les problèmes économiques et ceux de la sécurité



Mahmoud Abbas (Abu Mazen, Président de l'Autorité palestinienne)

Osama Al-Farra

Président APLA

Le retrait israélien de la Bande de Gaza et de la part de la Cisjordanie est un événement historique tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. À présent l'opportunité de faire valoir la paix est légitime pour les deux parties. Il est clair pour les Palestiniens et les Israéliens ainsi que pour toute la communauté internationale que le retrait israélien obtiendra du succès et la paix, vu que des élections indispensables auront bientôt lieu dans les deux parties. Par conséquent, cette question nécessite la solidité de la leadership et de la responsabilité de toutes les parties, y compris de la communauté internationale. Le retrait israélien représente un défi concret et en même temps il donne une grande opportunité de paix en relançant la table des négociations et en mettant en acte la Feuille de Route. À l'égard des thématiques telles le développement politique, la sécurité régionale, le bien-être économique et social nous nous trouvons

à un croisement. Ce retrait donnera aux Palestiniens la possibilité de convaincre les Israéliens à l'intérieur et à l'extérieur d'Israël, de leur habileté de savoir faire face aux propres questions internes. S'ils y réussissent, cela alimentera l'espoir et la confiance en l'application de la loi dans les territoires palestiniens. Donc, nous demandons à l'Autorité Palestinienne d'adopter de sérieuses décisions mais également des actions pour appliquer la loi. Souveraineté nationale veut dire respect de la loi et c'est ce qu'a souligné le Président Mahmoud Abbas (Abu Mazen). L'Autorité Palestinienne doit reprendre les négociations avec Israël et se démontrer résolue face aux individus ou aux groupes qui usent la violence ou qui la soutiennent. Pour l'instant, cette question doit être appliquée conjointement à celle de l'immédiate cessation, de la part d'Israël, des violations, des assassinats de leaders palestiniens et d'une autre occupation du territoire palestinien, car l'Autorité Palestinienne ne peut affronter la résistance si Israël continuera à construire le mur de séparation, fermant ainsi les terri-

toires palestiniens de la Cisjordanie et transformant Gaza en prison. Israël ne peut séparer Gaza de la Cisjordanie. Il y a également le problème des prisonniers, il y a des milliers de prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Ces conséquences représentent l'obstacle que l'Autorité Palestinienne se trouve à devoir affronter pour la libération des territoires. Il est important d'affronter la question économique au sein des territoires, question qui doit être posée à tous ceux qui sont intéressés à une solution pacifique du problème palestinien, vu que les citoyens palestiniens sont en train de traverser un moment de fortes privations économiques. La bande de Gaza est une des zones les plus pauvres du Moyen-Orient, elle a une densité élevée de population mais la plus basse en ce qui concerne les biens capitaux. Il est donc évident que l'échec du retrait israélien de Gaza est une question intolérable. L'Union européenne est de fait partenaire du processus de paix et ses engagements financiers avec l'Autorité Palestinienne sont fort connus; de nombreuses subventions ont été affectées. Atteindre la paix au Moyen-Orient n'est certainement pas tâche facile. L'absence de paix dans cette région a un impact négatif non seulement sur la population palestinienne et sur celle israélienne mais également sur les populations de toute la région. Par conséquent, nous avons le devoir d'exercer de fortes pressions visant la réalisation de la paix et l'amélioration des conditions des Palestiniens, nous devons rétablir les colloques de paix basés sur la feuille de route pour avoir deux états l'un à côté de l'autre. Nous avons le devoir de tenir en considération d'autres questions dans les colloques finaux tels le retrait de la Cisjordanie, Jérusalem et le mur de séparation afin d'arriver à une solution pacifique complète et définitive entre Israéliens et Palestiniens.

ACTEURS DU DIALOGUE LES POUVOIRS LOCAUX DES DEUX FRONTS

Le Coppem appelé pour faciliter le lancement d'importants projets communs



Le Premier Ministre d'Israël, Ariel Sharon, avec la Secrétaire d'Etat USA, Condoleezza Rice

Avi Rabinovitch

Vice-directeur général - ULAI

La décision du gouvernement israélien de quitter Gaza a été une action dramatique pour la région, pour les Palestiniens et pour la société israélienne. Le but de cette action était celui de stimuler la paix et de donner de nouvelles énergies à une situation congelée. Ce retrait a engendré dans la société israélienne une confusion et une incertitude à l'égard des résultats de cette action. D'un côté, ceux qui l'ont supportée reconnaissent ces actions comme une grande poussée vers la paix, mais de l'autre, ceux qui s'y opposent croient que cela incitera les groupes extrémistes à la violence et à la terreur. Pour les Palestiniens, le retrait de Gaza est une grande opportunité pour l'autonomie et pour l'amélioration du processus vers un état indépendant. Pour les pays arabes de la région, cette initiative est en train d'ouvrir la porte à la promotion du processus de paix avec Israël. L'exemple de l'Egypte, qui est aussi bien guide que partie ac-

tive de ce processus, a été fort important comme modèle de coopération et de coordination future. Nous, en tant que Pouvoirs Locaux, nous devrions utiliser les rapports spéciaux et uniques qui se sont établis entre l'ULAI et l'APLA pour renforcer le dialogue et la coopération à un moment de changements et de nou-

velles opportunités. Le réseau du Coppem peut jouer un rôle important pour faciliter les projets dans les divers domaines qui relèvent des autorités locales tels: ressources hydriques, tourisme, culture, éducation, jeunes et autres. Dans cette situation fragile, nous sommes certains que le Gouvernement Palestinien devrait agir avec force contre l'extrémisme et les groupes radicaux pour maintenir un milieu sûr et de confiance qui permettra à la société civile israélienne d'accepter d'ultérieures procédures vouées à l'institution d'un Etat palestinien indépendant. Par conséquent, nous qui croyons en la paix, nous devrions travailler ensemble pour surmonter les obstacles et permettre ainsi aux autorités locales qui auront la leadership de convaincre leurs propres citoyens de l'importance de ces actions. Les villes de cette région sont le siège naturel pour des rencontres entre Israéliens et Palestiniens, qui soient axés sur leur dialogue, c'est pourquoi nous devrions tous faire des efforts et agir avec tous nos moyens et toutes nos capacités.



Territoires palestiniens

REFORME CONSTITUTIONNELLE EN ALGERIE POUR UN TOURNANT APRES LE TERRORISME

Approuvée la "Charte pour la paix et la réconciliation nationale"



Abdelaziz Bouteflika, Président de la République Algérienne

Giovanna Cirino

Le 29 septembre dernier, dix-huit millions d'Algériens ont été appelés à exprimer leur préférence sur un référendum "historique" pour la révision de la Constitution nationale: la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Son but est de mettre le mot fin à des années de guerre civile où les rebelles islamiques et militaires se sont affrontés, en provoquant plus de 200 mille morts et la disparition de milliers de personnes. Les nomades du Sahara et les Algériens de la diaspora, les 900.000 émigrants, qui vivent pour la plupart en France, ont également participé au vote. Le oui a gagné avec 97,43% des voix et une affluence aux urnes d'environ 80%. La Charte pour la paix prévoit l'annulation des procédures judiciaires pour ceux qui abandonnent toute activité armée et se livrent aux autorités, à moins de n'avoir été impliqués dans des massacres collectifs, des viols ou des attentats à la dynamite dans des lieux publics. Selon le Pré-

sident de la République algérienne, Abdelaziz Bouteflika, cette Charte constitue la conclusion logique du référendum sur la Concorde civile qui, en introduisant le principe du pardon en 1999, poussa, en l'espace de quelques mois, plus de 6 mille intégristes islamiques à déposer les armes. Un important rendez-vous qui a vu le Président algérien engagé à soutenir cette mesure d'amnistie par le biais d'une campagne massive de communication pro-référendum, afin que le pays puisse tourner la page et pour suffoquer les derniers coups de queue du terrorisme islamique. "La Charte - affirme Bouteflika - permettra à l'Algérie de soutenir la paix et d'assurer le développement social et économique". Cependant, les protestes et les réserves sur l'efficacité réelle de cette mesure n'ont pas manqué, surtout de la part des associations des victimes qui refusent l'amnistie. Même les évêques algériens ont manifesté leurs doutes sur ce référendum, en invitant à réfléchir sur le sens du pardon et de la justice, selon ce que Monseigneur Henri Teissier, évêque d'Alger, a déclaré à la Radio Vaticane. La Charte pour la paix et la réconciliation nationale, qu'est-ce que c'est?

Le Président Abdelaziz Bouteflika veut faire sienne l'expression "jamais plus cela", qui accompagna la fin de la dictature en Argentine et la naissance d'une douloureuse récupération de la mémoire. Cette Charte est un texte qui présente différents changements par rapport à la Constitution algérienne de 1963, où la partie la plus discutée est celle qui concerne la fin des "persécutions judiciaires" et l'amnistie générale pour les crimes commis par les groupes armés responsables de plus de 200 mille exécutions et attentats d'origine islamique qui ont bouleversé l'Algérie pendant les années '90. Cette Charte permet l'adop-

tion de mesures et de dispositions susceptibles d'arrêter "l'effusion de sang dans le Pays" et veut également combattre le terrorisme non pas avec les armes de la violence mais avec les raisons du dialogue et de la civilisation. Ce document introduit également une modification importante qui permettra au Président Abdelaziz Bouteflika de participer aux prochaines élections présidentielles, pour son troisième mandat, ce que ne prévoit pas la Constitution précédente. Mais au-delà des désapprobations, il reste les faits et les nombres qui parlent clairement. Selon le Ministre algérien de l'Intérieur, Yazid Nourredine Zerhouni "les villes touchées par le terrorisme ont enregistré un record d'affluence aux urnes. Alger, où habituellement le droit de vote est très peu appliqué, a enregistré une participation de 71,83%: un vrai record pour la capitale par rapport à toute autre consultation". L'Algérie a vécu une guerre civile cruelle et sanglante, comme toutes les guerres et, comme le confirme le vote, aujourd'hui elle veut tourner la page et entamer un nouveau cours de l'histoire, plus démocratique et pacifique. Il est légitime et juste de ne pas oublier. Il est également important de continuer à vivre en construisant une société plus juste. Quelles garanties sont offertes par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale? Nous en parlons avec Taïbi Mohammed, membre du FACM (Forum Algérien pour la Citoyenneté et la Modernité) et représentant de ce pays au sein du Coppem. Le FACM est un sujet à l'importance sociale et culturelle formidable remarquable qui, grâce à une intense activité réalisée en collaboration avec les Universités, les médias et la société civile, est engagé dans les processus de modernisation et de démocratisation de l'Algérie.

Comment évaluez-vous la participation élevée enregistrée aux urnes à l'occasion du référendum sur une " charte pour la paix et la réconciliation nationale "

La participation élevée enregistrée en dépit des avis des uns et des autres, relève d'une double explication: L'étouffement de la violence, les douleurs et les lassitudes ont obscurci gravement les perspectives. L'opinion publique dans sa diversité idéologique, a senti, par le vécu et les blocages institutionnels, les dangers qui menacent le lien national et fragilisent profondément le lien social. Les fractures sociales et les turbulences identitaires ont de notre point de vue éveillé une conscience endormie et provoqué un élan de reprise communautaire salvateur. C'est que le concept de réconciliation qu'elle soit nationale ou tribale relève d'abord d'une tradition culturelle ancestrale forgée au fil des ans par l'apport de sagesse locale et les signalisations du sacré. Le pouvoir politique algérien et la tendance réellement exprimée d'une reprise politique consensuelle qui rompt avec la légitimité dite révolutionnaire ont, au-delà des divergences et du positionnement, fouetté les acteurs politiques et les ont engagés pour une raison ou une autre dans la voie de la réconciliation nationale. La paix est en elle-même une revendication sociale, car elle est le garant des équilibres structurels qui conditionnent en réalité toutes les entreprises économiques, politiques et sociales. La réconciliation nationale quant à elle, constitue pour les uns le creuset d'une refondation du nationalisme algérien phagocyté par le terrorisme et pour les autres, une rampe de lancement pour une construction sociale intégrée qui s'inscrit dans les perspectives de la démocratisation du pays. Le taux de participation élevé est de ce fait une sorte de vote sanction contre les tenants de l'ordre de la terreur et les forces occultes, qui trouve dans la violence un contexte tant pour fructifier leurs affaires que pour protéger des positions douteuses. C'est aussi, d'un autre côté un signal fort pour le pouvoir politique pour qu'il entreprenne sérieusement et efficacement les décisions majeures pour un développement social dont les fruits doivent impérativement être partagés par l'ensemble de la communauté nationale. Le chômage, l'édu-

cation et la réduction des foyers de la misère constituent les revendications implicites que cache la participation massive au référendum.

Comment ce processus se lie-t-il avec le processus de démocratisation?

La question de la démocratisation du système politique et la modernisation du système de la représentation politique était au cœur de débats avant, durant et après la crise majeure qui a secoué la société algérienne. Notre vision au sein du forum consiste, d'un côté, à pousser davantage la démocratisation institutionnelle, mais d'un autre côté, à contribuer à ce que la démocratie soit, en fin de compte, une valeur sociale partagée, admise, jamais compromise par les ordres idéologiques hystériques. La paix et la réconciliation vont étoffer progressivement le champ de l'action politique d'un côté et renforcer davantage la communication sociale. L'ordre médiatique algérien, certes encore inefficace, contribuera certainement à l'émergence d'un espace pu-

Environ 33 millions et demi d'Algériens vivent sur une superficie huit fois plus grande que celle italienne: 99% sont musulmans sunnites, qui est la religion de l'Etat et 1% sont juifs et chrétiens.

blic d'expressions diverses qui consoliderait alors la société civile algérienne. C'est, au de-là des intentions des uns et des autres un processus objectif qui s'imposerait en dépit des entraves. La norme démocratique et malgré les différences culturelles est aujourd'hui une catégorie universelle dans la construction politique moderne.

A quel point est-il ce processus?

S'il est vraiment difficile d'évaluer objectivement l'état d'avancement de ce processus, on peut toutefois signaler l'enracinement réel de l'esprit démocratique dans la culture quotidienne. La presse écrite particulièrement, rend compte de l'envergure de cette tendance. Les avancées dans la modernisation du système judiciaire, les expressions manifestes des revendications (grèves, manifestations) en dépit de

leurs débordements constituent les gestations d'une démocratie sociale prometteuse. Les dégradations sociales induites, tant par le terrorisme que par la faiblesse de la gouvernance, la précarité et contraintes de la conjoncture peuvent toutefois influencer sur la dynamique de ce processus. Les signaux politiques permettent, si l'on se réfère au discours politique officiel, un éclairci démocratique et une aisance économique. Les facteurs de la réussite démocratique sont divers et multiples. L'Algérie possède en effet de vraies cartes de négociations tant entre les acteurs de sa sociologie qu'avec son environnement.

De quelle façon l'Algérie a l'intention de répondre aux tendances de la commission européenne concernant le partenariat euroméditerranéen dont les contenus sont démocratie, droit humain, éducation, croissance économique et développement durable ?

Le facm en tant que structure autonome ne peut se mettre à la place des pouvoirs publics officiels. Le choix aujourd'hui pour l'Algérie ne se pose plus en termes de principes et d'engagement pour une démocratisation réelles de son système politiques qui prendrait en charge effectivement les questions lancinantes que vous posez. Les droits humains, la croissance économique, l'éducation et le développement durable sont d'or et déjà des valeurs partagées et qui constituent les profils exigés pour une intégration régionale voire internationale féconde. Mais malgré l'engagement perceptible des pouvoirs publics algérien dans cette voie, les handicaps du sous développement, les retards dans le domaine du savoir et le poids des mentalités pèseront certainement sur la dynamique du changement. L'environnement méditerranéen compréhensif et coopératif sera d'un grand apport. Les échanges entre les élites, le partage du savoir et des fruits du développement, épauleront l'Algérie qui sort d'un lourd handicap. Le facm est conscient des impératifs du développement intégré et des exigences d'une avancée vitales dans les domaines des droits humains, de l'éducation et du développement durable, mais en tant que témoin et observateur, il ne peut ignorer les ruptures des mémoires, la faiblesse du savoir et les difficultés du pouvoir.

ZONE DE LIBRE ECHANGE JOURNALISTES FACE A FACE

Un nouveau projet EJC pour faire mieux connaître le Partenariat



Maastricht, le siège de l'European Journalism Centre (EJC)

Giuseppe Zaffuto

EJC - European Journalism Centre (www.ejc.nl)

Dix mille participants du monde entier pour en savoir plus sur l'Union Européenne et sur ses politiques de référence. DOUZE années d'activité entre Maastricht et Bruxelles, avec une activité intense de séminaires focalisée sur l'actualité communautaire. VINGT journalistes spécialisés capables de faciliter leurs collègues à mieux comprendre la machine complexe bureaucratique-administrative qui entonne l'"Hymne à la joie" de Beethoven. Ceux-ci sont quelques nombres de l'European Journalism Centre (EJC): le Centre Européen de Journalisme dont le siège est à Maastricht, petite ville hollandaise rendue célèbre par le fameux Traité sur l'Union Economique et Monétaire. Des journalistes en provenance de plus de 100 pays ont bénéficié des structures et des services de ce Centre de '92 à aujourd'hui et en l'année où la politique euro-méditerranéenne souffle sur la dixième bougie depuis la "Conférence de Barcelone", l'EJC fête un nouveau programme lié

à un partenariat entre l'Union Européenne et la Tunisie. La Convention signée entre la République tunisienne et l'UE prévoit, en effet, un projet de coopération entre le Centre de Maastricht et le Centre Africain de Perfectionnement de Journalistes et Communicateurs (CAPJC) de Tunis, à même de garantir un soutien managérial au processus de transition économique-sociale de la république africaine. Ce programme-cadre prévoit une période de formation pour des journalistes tunisiens en Tunisie et en Europe, avec toute une série d'actions visant à approfondir la connaissance des institutions européennes, à renforcer les liens entre les médias et la société civile et à contribuer à un rôle indépendant et objectif des principaux moyens de communication de masse du pays. De '83 à 2004, le CAPJC a conduit 414 workshop destinés à un public de journalistes tunisiens (5290) et étrangers (1776), appartenant à 78 nationalités différentes et hôtes à Tunis. L'activité de formation francophone, avec le soutien de la Délégation de la Commission Européenne à Tunis, a déjà produit une pédagogie du journalisme, des nouveaux médias on-line et des prin-

cipales techniques professionnelles: du journalisme d'investigation à celui économique-financier, du traitement de l'image aux nouvelles frontières de l'information liées à internet. Non seulement la Tunisie. 1995-2005: l'Union Européenne relance la politique euro-méditerranéenne au sein de la nouvelle politique de voisinage (neighbourhood policy). Des journalistes des pays riverains du Maghreb et des 25 Etats membres de l'Union se rencontreront et discuteront ensemble d'un nouveau projet mené par l'European Journalism Centre (EJC) dans le panier des fonds MEDA. De l'Algérie à la Scandinavie et de l'Egypte aux nouveaux pays de l'Europe centro-orientale: l'EJC s'occupera d'informer les professionnels sur les derniers développements concernant la création d'une zone de libre-échange dans le cœur de la Méditerranée en 2010-15. Le débat portera également sur la possibilité d'instituer des mécanismes de représentation pour un partenariat de grande importance, en incluant une "Banque de la Méditerranée" qui supporte l'activité de crédit pour les transports et les infrastructures dans le bassin euro-méditerranéen.

ALEXANDRIE D'EGYPTE, RENCONTRE ENTRE LES RESEAUX REGIONAUX DE LA MEDITERRANEE

Proposition d'un Forum pour les Villes Euro-Méditerranéennes

Les 7 et 8 septembre dernier, une rencontre entre les réseaux régionaux euro-méditerranéens a eu lieu à Alexandrie d'Egypte, promue et organisée par la Fondation Anna Lindh. Etaient présents: Euromesco, le Conseil de l'Europe, le Copeam, la Euro-Mediterranean Youth Platform, la RMSU du Programme Euromed Heritage, la Euro-Med NGO Platform, le programme méditerranéen du WWF, l'UNESCO, le réseau euro-méditerranéen des Droits civils, Museum with No frontiers, le Projet Dante, la Commission Euromed d'Eurocities et finalement le Coppem, le seul réseau ayant son siège en Italie. Au cours des deux journées de travail, les participants ont approfondi les sujets concernant le dialogue entre les peuples et les cultures,



Alexandrie d'Egypte, amphithéâtre romain

ainsi que les instruments à utiliser pour la poursuite des objectifs. En outre, les modalités de présentation des projets ont été illustrées à la Fondation Anna Lindh, ceux-ci devront suivre la formule "2+2", c'est-à-dire deux partenaires de la rive Sud et deux de la rive Nord de la Méditerranée, parmi les su-

jets partenaires des Réseaux Nationaux. Finalement, au cours de la rencontre, le directeur de l'ALE, Traugott Shoefalter, a proposé aussi bien au Coppem qu'à Eurocities, de réaliser un Forum de Villes euro-méditerranéennes. La proposition a été favorablement accueillie par le Coppem. (n.g.)

En septembre dernier, la Région Sicilienne a approuvé le projet "Biens culturels et développement local", présenté au sein du Fonds Social Européen. A part le Coppem, en tant que chef de file, ce projet prévoit la participation du Cerisdi, du Cresm et de l'Isida et il vise la formation d'environ 60 dirigeants d'autorités locales siciliennes. L'objectif principal du projet est de renforcer la capacité institutionnelle au sein de la gestion intégrée des biens culturels, matériels et immatériels, visant le développement local, durable et participatif. Ce projet permettra de mettre en réseau les expériences et les réalités, aussi bien publiques que privées, qui agissent dans le secteur culturel, et il a pour but de réaliser des Antennes Culturelles au niveau local. La présence du Coppem assurera la dissémination des résultats qui seront, à l'occasion, utilisés pour être transférés au niveau euro-méditerranéen. (n.g.)

Sur l'initiative de la FISAC (Fédération italienne syndicale travailleurs assurances et crédit) et de l'ABI (Association bancaire italienne), la Conférence intitulée "Partenariat Euro-méditerranéen: une célébration critique du dixième anniversaire" s'est tenue à Palerme le 18 novembre 2005, avec la présence de douze délégations des Associations syndicales bancaires euro-méditerranéennes; après les salutations de la part du Secrétaire Général de la FISAC, Francesco Sammaritano, responsable de la I Commission Politique et Institutionnelle du COPPEM, a ouvert la conférence en esquissant une analyse historico-politique du processus de Barcelone, des limites relevées et des perspectives de relance. Le Prof. Alberto Tulumello, expert de la III Commission du COPPEM a basé son intervention sur les nouvelles perspectives de coopération euro-méditerranéenne entre les villes et en particulier sur les thématiques concernant l'État-providence.

L'EUROPE SE TEINT DE ROSE

A Chypre un pas en avant pour la rédaction de la Charte pour l'égalité



Limassol (Chypre) 4/5 novembre, séminaire sur la «Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes...»

Giovanna Cirino

Sur le vol de 17h30 Athènes-Larnaca, du 3 novembre dernier, les femmes sont en majorité. Des voix et des tons légers, un habillement désormais globalisé qui ne fait plus la différence, des langues différentes, des problèmes et des difficultés communes depuis longtemps. Trop de temps. Destination finale Limassol, sur l'île de Chypre, pour le deuxième séminaire préparatoire d'une Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et ré-

gionale. Ce projet est soutenu par la Commission européenne, dans le cadre du 5ème programme d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Un rendez-vous vécu par toutes les déléguées comme une occasion importante pour éliminer toute discrimination de genre. Des visages désormais familiers après la première rencontre de Bilbao. Une fois surmontée la phase initiale des "politesses", l'on va droit au cœur du problème: comment rédiger une Charte qui soit plus concrète que les autres? Combien de documents existent déjà sur ce même thème, combien de principes ont été énoncés et formellement reconnus par tout le mon-

WF: du 13 au 15 octobre dernier a eu lieu à Deauville, en France, le "Women's Forum for the Economy and Society". Les femmes réunies – environ 200 certaines chefs d'entreprise, profs d'université, politiciennes, d'autres exerçant une profession libérale – avaient comme objectif la consolidation de la présence féminine dans les postes-clé du pouvoir économique et politique. Parmi les propositions formulées, celles relatives à la création d'une association pour les âgées de plus de 45 ans au chômage ainsi qu'à l'institution d'un observatoire.

de mais jamais suffisamment appliqués? Beaucoup. Malheureusement. C'est pour cette raison que, lors de la réunion de Limassol, on a cherché, à travers la confrontation et les discussions entre les cinq groupes de travail, d'écrire un document simple et facilement réalisable. «Nous sommes tous responsables de ce que nous créons dans la société – a commencé Eleni Loucaides, conseillère municipale et présidente de la Commission femmes élues de l'Union des communes chypriotes. Nous n'envisageons pas un remplacement entre les hommes et les femmes, mais nous demandons une participation équilibrée, une égalité sociale effective».

A Chypre le thème de l'Egalité des chances relève di Ministre de la Justice et de l'Ordre public, Doros Theodorou, qui soutient: «Nous sommes en train de travailler avec des résultats visibles afin de donner une impulsion à la présence des femmes dans la vie politique. Nous appliquons les directives européennes et nous sommes en train de lancer une campagne sur les médias pour les élections de 2006, au niveau local et national. Notre objectif est d'atteindre, selon ce qu'a établi l'Ue, 40% de la représentation féminine, même si nous sommes conscients des difficultés. Ce serait un bon résultat que d'obtenir 30% de participation».

Dans de nombreux secteurs et dans toute l'Europe, les femmes obtiennent la maîtrise plus tôt et mieux, pourtant elles n'arrivent jamais au sommet. Dans les postes-clé, ceux occupés par les "responsables des décisions", le pourcentage de la présence féminine est très bas. Les conseils d'administration des sociétés les plus importantes sont encore un club pour gentilshommes où il est très difficile d'entrer pour les femmes. Sans parler des différences de salaires: en moyenne

Selon Eurostat qui prend en considération les "femmes chef d'entreprise", les Pays de l'Ue plus "roses" sont la Lituanie (40%), l'Irlande (39%), la Lettonie (38%) et la Pologne (33%). L'Italie avec 20% précède Chypre avec 19%.

La Norvège est pour le moment le seul Pays au monde où le Parlement a affronté le problème de l'égalité dans les sommets d'entreprise avec une loi qui impose aux 600 principales entreprises privées un quota rose de 40% dans les conseils d'administration, sous peine de se voir elles-mêmes radiées.

les femmes salariées gagnent 18% en moins que les hommes. A travail égal, l'égalité du salaire n'est réalisée que dans le secteur public. Bien que la majeure partie des pays aient souscrit la déclaration de l'ONU de 1967, selon laquelle "toute discrimination sexuelle aux dépens des femmes est incompatible avec la dignité humaine", et malgré les recommandations de l'Ue, nous constatons encore une disparité salariale qui reste le symbole de l'injustice dont les femmes sont victimes dans le monde du travail.

Courageuses, infatigables, innovantes, les femmes, fortifiées par les difficultés séculaires, entendent affronter avec détermination et sagesse ancestrale les discriminations quotidiennes pour s'en débarrasser. L'on demande plus de démocratie et de transparence dans la sélection de ceux qui se portent candidats et qui gouvernent, dans les engagements, dans l'accès à la formation. L'on veut promouvoir et soutenir le principe du mérite et des compétences afin que se réalise le désir féminin d'y être, de ne pas être transparentes. Immigration, violence, sécurité, formation: ce sont les thèmes affrontés lors de la rencontre et reportés dans la Charte.

Themis Themistocleous, représentante de la Commission européenne à Chypre, a dit que «En Europe nous sommes conscients du fait qu'il n'existe

pas les mêmes droits entre les hommes et les femmes. Pour cette raison la Commission a demandé à de nombreux Pays qui veulent entrer dans l'Ue, comme la Croatie et la Turquie, d'insérer la dimension de genre dans les lois de leurs Parlements. Il faut sensibiliser l'opinion publique, la communication avec les citoyens est l'un des principaux objectifs de la Commission européenne».

De quelle façon les femmes sont-elles préparées à la politique? Avec quels instruments de connaissance et d'analyse partagent-elles leurs expériences?

Dans la section dédiée à la participation des femmes dans la vie politique des pays méditerranéens et de l'Europe du sud, la déléguée israélienne, Nurit Avner, a tenté de répondre à ces questions en illustrant la situation de son pays.

«Le travail des femmes est encouragé lorsqu'il y a un besoin de main d'œuvre, durant les périodes de croissance économique. Dans les institutions, la présence féminine augmente lorsqu'il n'y a aucune tension ni crise politique: au cours des dernières années tout a été plus difficile, l'instabilité et les problèmes de sécurité ont conduit par conséquent à leur exclusion du travail et de la politique».

En 2007 sera institué à Bruxelles l'Institut européen de l'Egalité, afin de sensibiliser les institutions et l'opinion publique sur le thème de l'égalité de gen-

re, afin de combattre la traite des blanches, l'analphabétisme, les violences contre les femmes, l'utilisation féminine dans la publicité, à travers des conférences, des études et des projets pour le développement d'une société égale et démocratique.

Au cours du siècle dernier les femmes ont conquis des espaces et des rôles dans la vie publique et privée de plus en plus décisifs, pour différentes raisons: économiques, liées à l'industrialisation des sociétés; politiques, les deux guerres mondiales surtout; psychologiques, qui naissent du désir de faire carrière. Elles sont entrées dans le monde du travail, condition indispensable pour obtenir leur indépendance économique et leur revanche personnelle. Mais à quand une égalité effective dans le travail et dans la politique? De nombreux problèmes sont encore ouverts: droits individuels, instruction, égalité juridique. Pour réussir, les femmes doivent faire preuve de ténacité et de grande habileté, elles doivent être au-dessus de la moyenne, atteindre des niveaux d'excellence. Mais la liberté et la démocratie sont des droits de tous et l'égalité est un principe essentiel de la démocratie-même. La ligne d'arrivée de ce long parcours a été fixée à Bruxelles où, en février prochain, aura lieu la séance conclusive de ce projet, durant laquelle la rédaction définitive de la Charte sera présentée.

VIII ASSEMBLEE GENERALE

Le Caire, 3 – 4 décembre 2005

2 DÉCEMBRE 2005

- Arrivée des participants - Transfert à l'Hôtel Nile Hilton
- Briefing des Présidents et des rapporteurs des quatre Commissions en préparation des réunions
- 19,00 Conseil de Présidence
- 21,00 Dîner offert par le Gouvernorat de Qalyubiya

3 DÉCEMBRE 2005

- 8,30 Enregistrement des participants
- 9,00 Assemblée Générale
- Célébration X Anniversaire de la Déclaration de Barcelone sur le Partenariat Euro-Méditerranéen
- Cerimonia d'apertura:
Adly Hussein, Gouverneur de Qalyubiya, Vice-président du Coppem
Salvatore Cuffaro, Président de la Région Sicilienne et du Coppem
Omar El Bahraoui, 1^{er} Vice-président du Coppem; Maire de Rabat
Carmelo Motta, Secrétaire Général du Coppem
Ahmad Al-Adhani, Assistant du Secrétaire Général de l'OVA
Traugott Shoefthaler, Directeur Exécutif Fondation Anna Lindh
Louise Haxthausen, Point Focal – Moyen Orient – Bureau du Directeur Général - UNESCO
Francesco Saverio Nisio, Ministre Coinseller - Ambassadeur d'Italie en Egypte
Fares Abdel Kareem, Chef de la Division Euro-Méditerranéenne auprès de la Ligue Arabe
Nicola Bellomo, Délégation de la Commission Européenne en Egypte
Fabio Pellegrini, Président Fondateur du Coppem
Heinrich Hoffschulte, 1^{er} Vice-président d'honneur du CCRE
Abdalla Abbas, Coordonnateur Établissements Humains Spéciaux-ONU-Habitat
Günter Krug, Vice-présidente Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux auprès du Conseil de l'Europe
Marta Vincenzi, Parlementaire Européenne
Ahmed Nazif, Premier Ministre de la République d'Egypte
- 11,00 Pause café
- 11,30 Reprise des travaux. Ordre du jour:

Vérification de la conformité des désignations des membres
Nomination des Vice-présidents du Coppem
Nomination du Commissaire aux comptes externe pour l'année 2006
Prise d'acte des variations de budget
Approbation du Budget prévisionnel 2006
Approbation du calendrier des activités pour l'année 2006

- 13,00 Déjeuner offert par le Gouvernorat de Qalyubiya, à l'hôtel
- 15,00 Travaux des Commissions
- Présentation de la part du Secrétariat: Michele Raimondi
- I Commission: "Expériences de participation des pouvoirs locaux et régionaux euroméditerranéens"
Président: Jan Micallef
Introduction de Said El Dakkak, rapporteur
- Présentation des activités 2005 de la part du Secrétariat: Franco Sammaritano
- Interventions des membres de la Commission
- Débat: Plan pour les activités futures
- 17,00 Pause café
- 17,30 Lavori delle Commissioni
- II Commission: "Immigration et Emigration, actions et instruments de la coopération entre Villes et régions euroméditerranéennes"

- Introduction de Harrie Jeurissen, rapporteur
- Présentation des activités 2005 de la part du Secrétariat: Alessandra Prudente
- Interventions des membres de la Commission
- Débat: Plan pour les activités futures
- 18,00 Spectacle de sons et de lumières à l'Institut des Pyramides et du Papyrus (Vêtements chauds conseillés)
- 21,00 Dîner offert par le Gouvernorat de Qalyubiya

4 DÉCEMBRE 2005

- 9,00 Travaux des Commissions
- III Commission: "Le développement local: la décentralisation des pouvoirs et les instruments opérationnels"; «Intégration Euroméditerranéenne des réseaux stratégiques infrastructurés: l'exemple des transports»
Président: Abdelkarim Misbah
Introduction de Kiriakos Virvidakis, rapporteur
- Présentation des activités 2005 de la part du Secrétariat: Paolo Carrara
- Interventions des membres de la Commission
- Débat: Plan pour les activités futures
- 11,00 Pause café
- 11,30 Travaux des Commissions
- IV Commission: "Culture et Tourisme: promotion et gestion des zones culturelles"
Président: Falah Al Omoush
Introduction de Petros Filippou, rapporteur
Présentation des activités 2005 de la part du Secrétariat: Natale Giordano
- Interventions des membres de la Commission
- Débat: Plan pour les activités futures
- 13,30 Résolutions finales
Clôture des travaux
- 14,00 Visite guidée au Musée égyptien, Pyramides et Sphinx (Déjeuner dans la zone des Pyramides)
- Rencontre avec M. Ahmed Fathi Sorour – Président de l'Assemblée du Peuple (Déjeuner à l'hôtel)
- Rencontres des représentantes féminines du Coppem avec S. E. Mme Susan Mubarak – First Lady (Déjeuner à l'hôtel)
- 21,00 Dîner sur le bateau Nile Pharaoh, Dance du ventre et spectacle oriental

* D'éminentes personnalités égyptiennes participeront aux travaux de l'Assemblée. Au sein des travaux des commissions, les personnalités suivantes interviendront: M. Giuseppe Castiglione, Parlementaire Européen; M. Salvo Andò, Recteur Université d'Enna, ancien Ministre de la Défense du gouvernement italien; M. Roberto Albergoni, Vice-directeur d'UNIMED (Union des Universités de la Méditerranée); M. Salvatore Furnari, Directeur Général Services Sanitaires Locaux de Messine); Me Giovanna Livreri, Commissaire Extraordinaire Office Autonome Fiera del Mediterraneo; M. Giuseppe Frisella, Faculté d'économie- Université de Palerme; Mme Maria Teresa Coppo Gavazzi, Commission des femmes au sein du CCRE, ancienne Parlementaire Européenne; M. Luca Meldolesi, Université de Naples, Président Fondation FIELD; Prof. Concetta Fallanca, Directeur Département d'Architecture et d'Analyse de la ville méditerranéenne auprès des Etudes Méditerranéenne de Reggio Calabria; Gilles Pipien, Banque Mondiale.



